# Réaménagement de 3 salles de réunion au Palais de la Bourse à Lyon



MAITRE D'OUVRAGE
CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE
PALAIS DE LA BOURSE - 21 rue de la République
69002 LYON

Lot n°2

## Menuiserie intérieure - Mobilier


ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
GBA&CO
4 Boulevard George SAND
43000 LE PUY En VELAY
Tél : 04 71 09 12 19

BE FLUIDES
GBA Energies
7 Rue Pablo Picasso CS70626
42041 1 Saint Etienne Cedex
Tél : 04 77 90 88 50


C.C.T.P.

| | |
|---|---|
| Dossier | 7518 |
| Date | Mardi 4 Août 2026 |
| Phase | DCE |
| Indice | A |

2.1 Prescriptions générales ....4
2.1.1 Généralités ....4
2.1.1.1 Sommaire & principe d'organisation du présent document ....4
2.1.1.2 Intervenants ....4
2.1.1.2.1 Maître d'ouvrage ....4
2.1.1.2.2 Maîtrise d'Œuvre ....4
2.1.1.2.3 Contrôle Technique ....5
2.1.1.2.4 Sécurité Prévention Santé ....5
2.1.1.3 Définition de l'opération ....5
2.1.1.3.1 Nature de l'opération ....5
2.1.1.3.2 Mode de dévolution / Liste des corps d'état ....5
2.1.2 Définition des documents ....6
2.1.2.1 Cahier des Clauses Techniques Particulières ....6
2.1.2.2 Décomposition de Prix Global et Forfaitaire ....6
2.1.2.3 Variantes à l'initiative de l'acheteur ....6
2.1.2.4 Variantes à l'initiative des soumissionnaires (entreprises) ....6
2.1.2.5 Contenu du prix ....6
2.1.2.6 Études EXE ....7
2.1.2.7 Documents à fournir par l'entreprise ....7
2.1.2.8 Limites de responsabilité ....8
2.1.3 Documents de références ....9
2.1.3.1 Textes de référence ....9
2.1.3.2 Documents techniques ....9
2.1.3.3 Rapport de repérage des matériaux amianté ....9
2.1.3.4 Rapport de repérage du plomb avant travaux ....10
2.1.4 Caractéristiques du site ....10
2.1.4.1 Connaissance des lieux ....10
2.1.4.2 État des lieux ....10
2.1.4.3 Vérifications des côtes portées aux plans ....10
2.1.5 Qualité des matériaux et fournitures ....11
2.1.5.1 Marques, documents, prototypes et échantillons ....11
2.1.5.2 Certificats, contrôle et essais des matériaux ....11
2.1.6 Installation et organisation du chantier ....12
2.1.6.1 Installation de chantier ....12
2.1.6.2 Fonctionnement du compte prorata ....12
2.1.6.3 Organisation de chantier ....12
2.1.6.4 Fermeture des locaux - Extinction éclairages ....12
2.1.6.5 Réception des supports ....13
2.1.6.6 Dispositifs de sécurité et de protection ....13
2.1.6.7 Échafaudages - Platelages - Plancher de travail ....13
2.1.6.8 Dispositifs de manutention ....13
2.1.6.9 Protection des ouvrages ....14

2.1.6.10 Réservations et percements ..... 14
2.1.6.11 Scellements, garnissages et calfeutrements ..... 14
2.1.6.12 Incorporations d'éléments ..... 14
2.1.6.13 Respect des délais ..... 15
2.1.7 Nettoyage de chantier ..... 15
2.1.7.1 Gestion individuelle des déchets de chantier ..... 15
2.1.7.2 Nettoyage de chantier et évacuation des gravois ..... 15
2.1.7.3 Recommandation n°T2-2000 et textes règlementaires ..... 15
2.1.7.4 Nettoyage de réception ..... 16
2.1.8 Limites de prestations ..... 16
2.2 Prescriptions particulières relatives au présent lot ..... 17
2.2.1 Prestations à la charge du présent lot ..... 17
2.2.2 Spécifications relatives aux matériaux ..... 17
2.2.3 Type de cylindre & organigramme ..... 19
2.2.4 Qualité des isolants et matériaux ..... 19
2.2.5 Qualité des peintures ..... 19
2.2.6 Origine et classement des bois ..... 19
2.3 Salle ALBATROS - RDC ..... 20
2.3.1 Menuiserie intérieure ..... 20
2.3.2 Mobilier ..... 22
2.4 Salle VOLDEMORT - RDC ..... 31
2.4.1 Menuiserie intérieure ..... 31
2.4.2 Mobilier ..... 32
2.5 Salle BASTIE - R+1 ..... 39
2.5.1 Menuiserie intérieure ..... 39
2.5.2 Habillages muraux ..... 40
2.5.3 Mobilier ..... 41

# 2.1 Prescriptions générales

## 2.1.1 Généralités

### 2.1.1.1 Sommaire & principe d'organisation du présent document

**SOMMAIRE :**

L'ensemble des CCTP est rédigé suivant le sommaire ci-dessous :

- Chapitre **1** : Prescriptions générales
- Chapitre **2** : Prescriptions particulières au présent lot
- Chapitres suivants : Détail des ouvrages

**PRINCIPE D'ORGANISATION DES DOCUMENTS :**

Les prescriptions décrites au sein du Chapitre 1 : Prescriptions générales sont applicables à l'ensemble des ouvrages quantitatifs listés au sein des chapitres qui suivent.
Elles sont tacitement considérées comme incluses à la prestation demandée.
Les prescriptions décrites au sein du Chapitre 2 : Prescriptions particulières sont applicables à l'ensemble des ouvrages prescrits au sein du présent lot, quantifiés et listés au sein des chapitres qui suivent.
Elles sont tacitement considérées comme incluses à la prestation demandée.
Par contre, les prescriptions complémentaires spécifiées au sein des articles quantitatifs viennent en complément des prescriptions générales, et sont à prendre en compte dans le chiffrage.

Les termes "Entrepreneur" ou "Entreprise" repris dans le présent chapitre désignent le titulaire du marché relatif au lot concerné.

### 2.1.1.2 Intervenants

#### 2.1.1.2.1 Maître d'ouvrage

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE
Palais de la Bourse
69002 LYON

#### 2.1.1.2.2 Maîtrise d'Œuvre

**ARCHITECTE (Phase conception APS)**
APSI
287 rue des Mercières
69140 RILLEUX-LA-PAPE
Tél : 04 78 93 03 67

**ECONOMISTE**
GBA&co
7, rue Pablo Picasso - CS70626
42041 SAINT ETIENNE Cedex 1
Tél : 04 77 93 08 90

**BET FLUIDES**
GBA ENERGIES
7, rue Pablo Picasso - CS70626
42041 SAINT ETIENNE Cedex 1

Tél : 04 77 90 88 50

**OPC**

**- Le suivi des chantier sera géré directement par le maître d'ouvrage**

#### 2.1.1.2.3 Contrôle Technique

Les ouvrages à réaliser sont soumis au contrôle technique.
Les entreprises sont tenues dans le cadre de leur offre d'apporter toute aide de quelque nature qu'elle soit, au bureau de contrôle pour qu'il puisse assurer sa mission. Les entreprises devront prendre en compte toutes les observations que le bureau de contrôle fournira sur leurs ouvrages.

#### 2.1.1.2.4 Sécurité Prévention Santé

Les travaux seront soumis aux dispositions relatives à l'Hygiène et la Sécurité de chantier conformément aux textes législatifs relatifs à l'intégration de la Sécurité et à l'Organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

### 2.1.1.3 Définition de l'opération

#### 2.1.1.3.1 Nature de l'opération

L'opération a pour objet le réaménagement de trois salles de réunion (Albatros, Voldemort et Bastié) au sein du Palais de la Bourse, 21 rue de la République 69002 LYON

**Le projet :**

Le projet consiste en le réaménagement de trois salles de réunion au sein du bâtiment du Palais de la bourse.

Les trois salles de réunion sont composés comme suit :
- Albatros : 134.30 m² / RDC
- Voldemort : 128.60 m² / RDC
- Bastié : 86.40 m² / R+1

#### 2.1.1.3.2 Mode de dévolution / Liste des corps d'état

La présente opération est traité dans la cadre de **marchés en corps d'état séparés**
Les corps d'état concernés sont définis ci-après :
Lot n°1 Plâtrerie Peinture
Lot n°2 Menuiserie intérieure- Mobilier
Lot n°3 Revêtements de sols
Lot n°4 Électricité courants faibles

## 2.1.2 Définition des documents

#### 2.1.2.1 Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir l'ensemble des prestations et leurs modes d'exécution.
Il n'a aucun caractère limitatif, l'entreprise devant l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux qui lui sont demandés.

#### 2.1.2.2 Décomposition de Prix Global et Forfaitaire

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités par type d'ouvrage selon un mode de métré défini et précisé dans chaque article.
Ces quantités sont données à titre indicatif.
L'entreprise en doit la vérification avant la remise de son offre.
**Seules la description et la localisation des ouvrages (CCTP) sont contractuelles.**
L'entreprise doit remettre un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites au CCTP en prenant en compte l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène et autres... suivant documents joints à l'appel d'offre. Pour faciliter le travail de chiffrage, un cadre quantitatif est joint à la consultation.
L'entreprise en doit la vérification et la validation. Elle a toute latitude pour modifier ou compléter ce document. Le fait de répondre sur la base des quantités proposées (sans modification) vaudra tacite validation par l'entrepreneur de ces quantités.
L'entrepreneur ne pourra prétendre à un quelconque recours sur les quantités, du fait qu'il en doit la vérification pendant la période de consultation.
Chaque article quantitatif comprend implicitement l'ensemble des sujétions d'exécution nécessaires à la réalisation complète de la prescription autant sur le plan technique que sur le plan quantitatif conformément aux plans.

#### 2.1.2.3 Variantes à l'initiative de l'acheteur

L'entrepreneur devra obligatoirement, sous peine d'irrégularité de l'offre, chiffrer les variantes supplémentaires ou alternatives éventuellement demandées au présent document.

#### 2.1.2.4 Variantes à l'initiative des soumissionnaires (entreprises)

L'entrepreneur peut proposer des variantes, si le règlement de consultation l'autorise, en plus value ou en moins value, et ce en annexe de son offre.
Celles-ci doivent inclure :
- La prestation objet de la variante
- Les prestations consécutives des autres corps d'état
- Les honoraires complémentaires de la Maîtrise d'Oeuvre
- Les nouveaux plans d'études, descriptifs d'ouvrages modifiés
- Etc.

**Dans tous les cas, l'entreprise devra obligatoirement chiffrer l'ensemble des prestations prévues dans le marché de base : les propositions de variantes à l'initiative des soumissionnaires seront rendues en annexe de l'offre de base.**

#### 2.1.2.5 Contenu du prix

Outre la réalisation des ouvrages proprement dits, le prix remis comprendra :
1- Durant la phase études d'exécution et de préparation de chantier :
- Les plans de fabrication (PAC) et les plans de détails d'exécution des ouvrages
- Les mises au point techniques à partir des documents joints au dossier marché
- La coordination nécessaire avec les entreprises des différents corps d'état concernés

- La fourniture des matériaux constituant les ouvrages décrits
- La présentation et la fourniture des échantillons

2- Durant la phase Chantier :

- La fabrication en atelier
- Le transport de toute nature pour l'amenée à pied d'oeuvre
- Le stockage avec toutes protections nécessaires
- Les moyens de levage, la pose, le réglage et l'ajustage des ouvrages prescrits
- Les moyens d'accès pour permettre la réalisation des prestations demandées : échafaudages, nacelles, etc...
- Le traçage et l'implantation des ouvrages
- Les trous, scellements et raccords
- La fourniture et la pose des systèmes de fixations de ses ouvrages adaptées aux supports
- Le remplacement ou l'entretien des éléments défectueux jusqu'à la réception de ces derniers
- La réalisation ou la fourniture de prototype, et échantillons, suivant demandes de l'architecte
- La fourniture, la mise en condition et le transport des ouvrages destinés à être soumis aux essais
- Les frais d'essais et de contrôle prescrits au présent document, ainsi que ceux demandés par le Maître d'Œuvre et le Contrôleur Technique dans le cadre des avis de chantier

Liste non exhaustive.

3 - Durant la phase de Réception :

- L'établissement du dossier des ouvrages exécutés propre à chaque entreprise et comprenant notamment (liste non exhaustive) :
    --> L'ensemble des Procès-verbaux d'essais des ouvrages, en cours de validité
    --> Les attestations de fonctionnement AQC pour l'ensemble des équipements techniques et suivant les directives de l'Agence de Qualité construction
    --> Ensemble des plans d'Exécution à jour et complet
    --> Notice d'entretien et de maintenance des ouvrages
    --> Notes de calcul des ouvrages et équipements
- Levage des réserves mentionnées par le maître d'oeuvre avant la réception définitive du chantier

#### 2.1.2.6 Études EXE

Les études EXE sont à la charge **des entreprises.**

**La mission confiée à la maîtrise d'oeuvre est :**

- APS pour l'architecte
- PRO compris EXE1 (Quantité) pour le BET Fluides et l'économiste

**Pour le détails des missions se référer au CCAP**

#### 2.1.2.7 Documents à fournir par l'entreprise

FORMAT DES DOCUMENTS :

La fourniture de l'ensemble des plans et schémas réalisés par l'entreprise, sera faite selon la charte graphique de l'architecte au format dwg.

PAC et EXE :

L'entreprise devra fournir l'ensemble des plans de fabrication, fiches techniques, nuancier et échantillon permettant de décrire la parfaite réalisation des prestations. Ces élément devront être transmis au plus tard 8 semaines avant la réalisation afin de permettre à la maîtrise d'œuvre de procéder à sa mission de VISA.

DOE :

A l'achèvement des travaux, les entreprises devront établir leurs dossiers des ouvrages exécutés. Les dossiers comprendront à minima :

- Les plans complets de fabrication et d'exécution des ouvrages mis a jour "conformes à l'exécution".
- La documentation technique des matériaux, leurs consignes d'entretien.
- La copie des certificats de garantie et d'agréments émis par des organismes habilités.
- L'ensemble des Procès-verbaux des ouvrages exécutés

DIUO :

Les entreprises devront remettre un dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage (DIUO) au coordinateur SPS, constitué en cours d'exécution et à transmettre à la réception des travaux et comprenant :

- Carnet de maintenance et entretien de tous les équipements techniques et appareillages électrique et sanitaire mis en oeuvre par les entreprises dans le cadre des présents travaux et demandes complémentaires
- Entretien et nettoyage des diverses parois internes (sol, mur, plafond), mobilier, externe (sol amortissant, jeux enfants,...)
- L'accès aux ouvrages, le nettoyage et l'entretien des ouvrages (vitrage, façades, toitures, plénum,...)

#### 2.1.2.8 Limites de responsabilité

Le présent document précise uniquement les objectifs techniques et architecturaux à atteindre.
Pour ce qui concerne les ouvrages de support (platines de fixations, fixations, chevilles, etc.), les dimensions éventuelles données au sein du présent document restent à titre indicatif et devront être validées par l'entreprise dans le cadre de son offre.
En aucun cas, la responsabilité de l'économiste ne pourra être engagée pour ce qui concerne le dimensionnement des éléments de fixations et d'ordre structurel, dans le sens ou l'entrepreneur, de part sa spécialité, doit fournir les notes de calculs et justifications nécessaires pour validation par le bureau de contrôle avant tout démarrage de ses prestations.
Dans le cas où l'entreprise modifie la définition des dits ouvrages de support, elle devra le faire au sein d'une annexe et la joindre à son offre.
Faute de quoi, l'entreprise accepte sans réserves les prestations demandées.

## 2.1.3 Documents de références

#### 2.1.3.1 Textes de référence

Les matériaux mis en œuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes aux documents normatifs : normes, lois, décrets, circulaires, etc... en vigueur.
Les ouvrages seront exécutés en conformité avec l'ensemble des règles professionnelles applicables, et notamment :

- Documents Techniques Unifiés (DTU)
- Normes techniques
- Avis Techniques
- REEF
- Etc... Liste non exhaustive

Les matériaux utilisés seront conformes aux normes françaises et européennes applicables à ceux-ci, avec notamment :

- Matériau avec marquage NF et CE
- Titulaire d'un Procès Verbal d'essai en cours de validité
- Labels, classements et autres suivant typologie des ouvrages

Le marquage CE, étant de nature réglementaire et obligatoire pour les produits de construction, n'est pas systématiquement rappelé au sein des CCTP.
L'entrepreneur doit connaître tous les règlements, lois, etc... afférents à sa spécialité.
Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées, et le fait, par l'entrepreneur de ne pas s'y conformer strictement, entraînera le refus systématique par la Maîtrise d'Oeuvre des ouvrages non conformes. L'entrepreneur assumera l'ensemble des frais engendrés consécutifs à des prestations non conformes.

#### 2.1.3.2 Documents techniques

Les pièces techniques fournies lors de l'appel d'offres et constitutives du marché sont recensées au CCAP.

Pour les aspects techniques, en complément des CCTP, des plans spécifiques à chaque lot, et des présentes "Généralités", l'entrepreneur prendra connaissance de l'ensemble des pièces joint au dossier d'appel d'offres et notamment :

- Le dossier de plan APS
- Les diagnostic amiante et plomb avant travaux,
- Le rapport du contrôleur technique (RICT)
- Le PGC

**En cas de contradiction avec les CCTP, ces différentes notices techniques et référentiels prévalent sur ceux-ci. Certaines prestations décrites au sein de ces documents ne sont pas reprises quantitativement au sein de la DPGF, les entreprises doivent les incorporer dans leurs prix unitaires.**

#### 2.1.3.3 Rapport de repérage des matériaux amianté

Il a été réalisé des diagnostics amiante et plomb en vue des travaux à réaliser, à savoir :
Suivant le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, réalisé par MESURES & CONTROLES réf. 2026/161/DTX/MM en date du 16/07/2026, **il n'a pas été repéré de matériaux amiantés dans le périmètre des travaux envisagés.**
Dans le cas où l'entreprise suspecterait la présence de matériaux amiantés non recensés lors des diagnostics, l'entreprise doit en faire part au Maître d'œuvre et au coordinateur SPS. De plus, l'entreprise est chargée de l'enlèvement et l'élimination de ceux-ci en respectant les mesures particulières concernant ces matériaux.

#### 2.1.3.4 Rapport de repérage du plomb avant travaux

Suite au rapport mission de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, réalisé par MESURES & CONTROLES réf. 2026/161/DTX/MM en date du 16/07/2026, **il a été repéré des matériaux contenant du plomb et notamment dans les peinture sur boiserie.**

**Ces matériaux étant dans un état non dégradé, il n'est pas prévu dans le cadre de la présente opération de les retirer.**
**Les entreprises devront prendre l'ensemble des dispositions réglementaires nécessaires pour maîtriser le risque plomb pour la réalisation de leurs prestations. Les interventions sur matériaux plomb sont identifiées dans le présent CCTP.**
**L'entreprise devra prendre connaissance intégrale du rapport de mission de repérage pour l'établissement de son offre.**
Dans le cas où l'entreprise suspecterait la présence de matériaux avec plomb non recensés lors des diagnostics, l'entreprise doit en faire part au Maître d'œuvre et au coordinateur SPS. De plus, l'entreprise est chargée de l'enlèvement et l'élimination de ceux-ci en respectant les mesures particulières concernant ces matériaux.

## 2.1.4 Caractéristiques du site

#### 2.1.4.1 Connaissance des lieux

L'entrepreneur ne saurait se prévaloir postérieurement à la conclusion du marché d'une connaissance insuffisante des lieux, sites, limites et terrains d'implantation des ouvrages, état des supports, non plus que tous les éléments locaux, tels que : nature des sols, moyens d'accès, conditions climatiques, manques d'informations et sujétions diverses en relation avec l'exécution de ses travaux.
Les entrepreneurs sont tenus d'effectuer une visite complète du site et des lieux afin de se rendre compte de visu de la nature exacte des travaux qu'ils auront à exécuter et ce, afin de prévoir dans leur prix toutes les incidences financières particulières découlant d'une exécution de travaux dans le cadre du présent projet. En aucun cas les entreprises ne pourront arguer d'une méconnaissance des lieux pour se soustraire à leurs obligations, ou réclamer des suppléments de prix.
A défaut de plans des existants, l'entrepreneur devra effectuer les reconnaissances nécessaires par sondages ou essais. Ces reconnaissances sont implicitement incluses dans l'offre de l'entreprise.

#### 2.1.4.2 État des lieux

Lors du début des travaux, un état des lieux contradictoire sera établi entre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre et les entrepreneurs. Il concernera l'ensemble des espaces affectés par les travaux et ceux adjacents.
Tous les travaux nécessaires, consécutivement aux dégradations éventuelles constatées, seront imputés à l'entreprise.

#### 2.1.4.3 Vérifications des côtes portées aux plans

L'entrepreneur est tenu de vérifier, avant toute exécution, les côtes portées sur les plans qui lui sont remis.
Il devra immédiatement signaler au Maître d'œuvre les erreurs qu'il constaterait, et proposer les adaptations permettant de réaliser l'ouvrage.

## 2.1.5 Qualité des matériaux et fournitures

### 2.1.5.1 Marques, documents, prototypes et échantillons

MARQUES & REFERENCES au sein du CCTP :

Les marques et références des matériaux éventuellement citées au sein du présent document sont données à titre d'exemple et ont pour objet d'illustrer les niveaux de caractéristiques techniques, qualitatives et esthétiques minimales recherchées.

Les marques citées ne constituent en aucun cas une obligation.

Pour autant, certaines marques peuvent être imposées par soucis d'uniformité de matériaux pour l'entretien, ou l'exploitation.

Dans ce cas, les articles prescriptifs le précisent.

Dans le cas d'un silence du CCTP sur la marque et la référence d'une fourniture, la marque et la référence choisies par l'entrepreneur devra apparaître dans son offre, afin que le Maître d'Ouvrage puisse en apprécier les qualités.

ECHANTILLONS & PROTOTYPES :

**Dans le cas courant de matériaux industrialisés**, l'entreprise devra fournir une gamme d'échantillons au Maître d'Œuvre, pour permettre le choix définitif, et ce avant toute commande.

L'entreprise devra également fournir les procès verbaux, certificats d'essais, documents techniques Atec du fabricant, etc. afférents à ces matériaux, dans le même temps, pour validation par le Bureau de Contrôle.

Les échantillons fournis concerneront les matériaux de parement, de revêtements de sols, d'équipement, les matériels ou quincaillerie des menuiseries, les matériaux ou produits manufacturés, les fournitures spéciales, etc… Cette liste n'est pas limitative.

Les échantillons entreposés sur le chantier seront restitués aux entreprises en fin de chantier, à leur demandes.

**Dans le cas particulier d'ouvrages nécessitant une fabrication**, un assemblage, un montage particulier ou autre, le Maître d'Œuvre demandera la réalisation d'un ou plusieurs prototypes avec leurs poses en place réelle, pour validation par le Maître d'Œuvre et le bureau de contrôle avant toute mise en fabrication définitive.

Le coût de fabrication et de pose de ces prototypes est implicitement inclus à l'offre de l'entreprise.

Une commande ou une mise en fabrication préalable à la validation écrite des matériaux par la maîtrise d'oeuvre et le bureau de contrôle, ne pourra être facturée au maître d'ouvrage, et restera à charge de l'entreprise.

### 2.1.5.2 Certificats, contrôle et essais des matériaux

Les certificats de classement au feu, d'hydrofugation, de traitement des bois, de protection des métaux, sont à fournir par les entrepreneurs.

Chaque entrepreneur est tenu de produire les justifications de provenance et de qualité des matériaux, et de fournir tous les échantillons qui lui seront demandés.

Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de se faire présenter dans les usines, magasins, ateliers de l'entrepreneur, les matières premières destinées au chantier, ceci avant ou après usinage, pour les opérations de vérification et d'essais.

La fourniture des fluides, combustibles, courant électrique, utiles aux essais et aux vérifications est à la charge de l'entrepreneur concerné par les opérations de contrôle qui devra par ailleurs fournir le matériel d'essai nécessaire et mettre à disposition la main d'œuvre affectée aux vérifications.

Tant en cours de chantier, qu'à l'achèvement des travaux, il sera procédé, en présence du maître d'œuvre et du bureau de contrôle, a des essais et vérifications conformément aux impositions des documents contractuels et des textes réglementaires en vigueur (DTU, documents COPREC, documents techniques Atec du fabricant etc…)

Chaque entrepreneur devra obligatoirement déposer dans le local prévu à cet effet, sur le chantier, les échantillons, modèles ou spécimens de tous les matériaux, appareils ou éléments devant être utilisés pour l'exécution de son marché, dans un délai de 20 jours à partir de la remise par le Maître d'œuvre du listing.

Il fournira, sur les pièces ainsi déposées, tous les renseignements qui lui seront demandés par le Maître d'œuvre ou

le Maître de l'ouvrage, dans un délai maximum de 3 jours.
Les échantillons feront l'objet d'un inventaire détaillé comprenant les références numéros de série ou de type, couleur, description sommaire.

## 2.1.6 Installation et organisation du chantier

### 2.1.6.1 Installation de chantier

Les imputations aux entreprises des dispositions relatives à l'installation de chantier sont définies au sein du CCAP ainsi que du PGCSPS le cas échéant
Certaines dispositions ne sont pas reprises quantitativement au sein de la DPGF. L'entreprise doit les incorporer dans ses prix unitaires.
Les plans définitifs d'installation de chantier et de stockage des matériaux, à la charge des entreprises, devront être soumis à l'acceptation :
- du Maître d'Œuvre, de l'OPC et du SPS
- du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, sur avis favorable du Maître d'Oeuvre

### 2.1.6.2 Fonctionnement du compte prorata

FONCTIONNEMENT COMPTE PRORATA
-> Se reporter au CCAP
**Le titulaire du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture sera désigné gestionnaire du compte prorata. Il aura en charge la gestion commune du compte prorata**

### 2.1.6.3 Organisation de chantier

L'organisation du chantier est décrite au sein du P.G.C.S.P.S. établi par le Coordonnateur d'hygiène et sécurité.
L'entreprise doit prendre connaissance de ce document dans son intégralité.
Les dispositions énoncées au sein de ce document ne sont pas quantifiés au sein des CCTP & DPGF.
L'entreprise devra donc intégrer dans ses prix unitaires, l'ensemble des prestations d'organisation, de sécurité ou de gardiennage lui incombant, ainsi que la gestion du compte prorata concernant les dépenses de consommations.
L'entrepreneur devra tenir compte des contraintes organisationnelles et techniques liées au site (Accès en secteur urbain)
Les travaux devront occasionner un minimum de gêne et ne devront pas perturber la circulation des véhicules.
**Les cheminements des issues de secours des locaux en service ne seront en aucun cas encombrés par du matériel pendant la durée des travaux.**
NUISANCES :
- Les nuisances tels le bruit devront être maîtrisées et réduites au maximum pour le voisinage
- Interventions à des heures précises pour les tâches génératrices de nuisances après demandes préalables. Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés pour le site considéré.
- Les poussières issues des curages devront être maîtrisées afin de ne pas perturber la circulation et le voisinage à proximité.

### 2.1.6.4 Fermeture des locaux - Extinction éclairages

FERMETURE DU CHANTIER :
Le titulaire du lot "plâtrerie - plafonds - peinture" aura à sa charge la responsabilité de fermer quotidiennement le chantier et de vérifier que les système de chauffage et lumières sont bien éteintes, pendant la durée de son intervention

#### 2.1.6.5 Réception des supports

**Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il doit intervenir.**

L'entrepreneur devra faire toutes les observations et remarques en temps utile, faute de quoi, celui-ci restera le seule responsable de tous désordres et inconvénients ultérieures.
Aucune réserve ne sera admise, ni aucune réclamation ne sera prise en considération après le démarrage des prestations sans réserve préalable. Le début d'intervention de l'entreprise implique tacitement une réception "sans réserves" des supports concernés.

#### 2.1.6.6 Dispositifs de sécurité et de protection

L'entreprise devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des travaux en toute sécurité, notamment :
- Dispositifs de sécurité et de protection contre les chutes du personnel (échafaudage réglementaire adapté au site, garde-corps, filets, harnais de sécurité etc...) pendant la durée des travaux.
L'Entrepreneur se conformera aux décrets et réglementations en vigueur quant à la sécurité des ouvriers.
Il aura à sa charge l'Installation de tous systèmes de protections provisoires à la nature de ses travaux.
De plus, il se conformera à toutes demandes et directives du coordonnateur de sécurité, et ce, sans restriction, ni réserve.
Ces éléments ne sont pas quantifiés dans le présent C.C.T.P. & D.P.G.F., mais sont à intégrer au PU des travaux à réaliser.

#### 2.1.6.7 Échafaudages - Platelages - Plancher de travail

Tout appareil de levage, fixe ou mobile, avant d'être utilisé sur le chantier, est vérifié par un organisme agréé. Le rapport de vérification est transmis obligatoirement au coordonnateur S.P.S.
Chaque entrepreneur doit, dans le cadre de son prix global et forfaitaire, prévoir tous les échafaudages ou nacelles nécessaires à l'ensemble de ses travaux, y compris double transport, montage, location, dépose.
De la même façon, sont compris dans le prix global et forfaitaire, tous les moyens de levage nécessaires à ses travaux.
Chaque entrepreneur assure ses propres manutentions et levages, avec toutes les sujétions qui y sont liées.
Les moyens envisagés sont soumis à l'accord du maître d'œuvre et OPC, préalablement avant toute intervention, pour les matériels lourds et encombrants pouvant être livrés pendant la phase d'exécution de la structure.
Il sera installé toutes les garanties que le Maître d'Œuvre ou le Coordonnateur de sécurité jugeront nécessaire avant de commencer les travaux.
Ces éléments ne sont pas quantifiés dans le présent C.C.T.P. & D.P.G.F., mais sont à intégrer au PU des travaux à réaliser.

#### 2.1.6.8 Dispositifs de manutention

L'Entrepreneur devra prévoir et adapter le montage et le levage de ses matériaux aux sujétions occasionnées par les appareils de chantier et les conditions de planning.
Les moyens de manutention et levage devront être soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et du coordonnateur de sécurité.
Ces éléments ne sont pas quantifiés dans le présent C.C.T.P. & D.P.G.F., mais sont à intégrer au PU des travaux à réaliser.

#### 2.1.6.9 Protection des ouvrages

Chaque entrepreneur doit la protection de ses ouvrages et de ses équipements, afin d'assurer leur conservation à l'état neuf jusqu'à la réception des ouvrages.
La dépose de la protection sera réalisée par l'entreprise qui en a effectuée la mise en place.

#### 2.1.6.10 Réservations et percements

Pendant la période de préparation de chantier, les entrepreneurs devront remettre à l'ensemble de intervenants concernés, des plans côtés sur lesquels apparaîtront l'implantation et les dimensions des réservations et des percements nécessaires aux travaux de leur corps d'état.
Ces plans indiqueront également l'encombrement des canalisations, des gaines, des conduits, des profils et des pièces, qui occuperont les emplacements réservés.
Le jeu à prévoir à la périphérie des pénétrations pour le scellement et le calfeutrement ne devra pas excéder 5 cm.
Ces plans seront également remis au Maître d'œuvre pour VISA et validation
LES RESERVATIONS ET LES PERCEMENTS SONT SOUMIS AUX DISPOSITIONS SUIVANTES :

**Dans les cloisons plaques de plâtres**

- Réservation ou percements à la charge du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture quand l'une des dimensions est supérieure à 125mm compris tous les rebouchements nécessaires pour maintenir la stabilité, l'intégrité et les caractéristiques acoustique et feu de l'ouvrage
- Percements à la charge de chaque corps d'état concerné quand aucune des dimensions n'est supérieure à 125mm, compris tous les rebouchements nécessaires pour maintenir la stabilité, l'intégrité et les caractéristiques acoustique et feu de l'ouvrage, sous réserve d'avoir obtenu au préalable un accord du titulaire de l'entreprise titulaire du lot Plâtrerie sur la localisation des forages

**Dans les plafonds plaques de plâtre ou dalles minérales :**

- Percements à la charge du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture (toutes dimensions) à partir des indications précises fournies par les entreprises demandeuses (côtes, axes, altimétrie, etc…)

#### 2.1.6.11 Scellements, garnissages et calfeutrements

Chaque entrepreneur doit la pose, le réglage et le scellement de ces ouvrages. Les scellements devront permettre l'exécution des raccords de finition sans repiquage préalable.

**L'exécution des garnissages et calfeutrements dans les ouvrages béton et élévations maçonnées incombe :**

- Au titulaire du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture, avec restitution du degré coupe-feu de la paroi quand l'une des dimensions de la réservation ou du trou est supérieure à 125mm
- Au titulaire du corps d'état concerné par le percement, avec restitution du degré coupe-feu, quand aucune des dimensions de la réservation ou du trou est supérieure à 125mm

**L'exécution des garnissages et calfeutrements dans les ouvrages plâtre incombe :**

- Au titulaire du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture, avec restitution du degré coupe-feu de la paroi quand l'une des dimensions de la réservation ou du trou est supérieure à 125mm
- Au titulaire du corps d'état concerné par le percement, quand l'une des dimensions de la réservation ou du trou est inférieure à 125mm

#### 2.1.6.12 Incorporations d'éléments

La fourniture des éléments divers à incorporer dans les bétons, tels que conduits, gaines, tubes, fourreaux, boîtes d'encastrement, douilles, noquets, rails, pattes, incombe aux entreprises utilisatrices de ces éléments, qui en assureront également la mise en place.
Tout passage d'une canalisation ou d'une gaine au travers d'un plancher, d'un mur, d'une cloison, d'un faux plafond en plaques de plâtre, s'effectuera sous fourreau.

#### 2.1.6.13 Respect des délais

Afin de respecter le planning, il est nécessaire que les entreprises s'engagent à maintenir sur le chantier un nombre suffisant d'intervenants

**Aucun retard sur le planning des travaux ne sera admis, les entreprises devront impérativement mettre en œuvre l'ensemble des moyens de manière à le respecter.**

## 2.1.7 Nettoyage de chantier

### 2.1.7.1 Gestion individuelle des déchets de chantier

Chaque entreprise aura à sa charge le tri des déchets d'emballages et de chantier, conformément aux textes réglementaires applicables en matière de gestion des déchets, ainsi qu'aux règlements sanitaires départemental et régional et aux engagements figurant dans son offre.
Les entreprises s'acquitteront de leurs obligations relatives au tri sélectif
**Les entreprises devront prévoir dans leur offre la gestion de leurs propres déchets, avec enlèvement journalier. Il ne sera pas accepté de stockage de déchets sur site.**
L'entreprise devra donc prendre en charge les démarches nécessaires (bordereau) sur le suivi des déchets et intégrer à son offre l'ensemble des frais en découlant.
Le tri, la gestion et l'élimination des déchets restent sous son entière responsabilité.
C'est le producteur ou le détenteur des déchets qui reste responsable de leur élimination.
Les déchets doivent être valorisés ou orientés vers un centre de stockage spécifique, en fonction de leur nature :
- Classe 1 : Dangereux
- Classe 2 : industriels banals
- Classe 3 : inertes

Seuls les déchets ultimes peuvent être mis en décharge.

### 2.1.7.2 Nettoyage de chantier et évacuation des gravois

Chaque entreprise devra assurer avec le plus grand soin le nettoyage quotidien des locaux ou zones qu'elle occupe, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. L'enlèvement et l'évacuation des déchets et gravats devra se faire quotidiennement.
L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix des nettoyages successifs après exécution de ses ouvrages.
Il ne pourra prétendre à quelque plus-value que ce soit pour ces travaux de nettoyage.
Au cas où les nettoyages se révélaient inexistants ou insuffisants, le Maître d'œuvre, le Coordonnateur SPS pourront, sur simple constatation du non respect de cette obligation :
- Soit : attribuer à chaque entreprise des zones de chantier à nettoyer d'une manière ponctuelle ou définitive
- Soit : dans le cas d'un non respect des instructions données, faire intervenir, dans les conditions énoncées en Cahier des Clauses Administratives Particulières, une société spécialisée dans le nettoyage, le coût de cette intervention étant ensuite réparti entre les entreprises fautives en fonction d'un degré de responsabilité qu'il déterminera.

Il appartient au Maître d'œuvre, au Coordonnateur SPS de constater le respect de cette obligation.

### 2.1.7.3 Recommandation n°T2-2000 et textes règlementaires

**L'ensemble des descriptions qui suivent font référence à (Liste non exhaustive) :**
**La recommandation T2-2000 du GPEM " travaux de maîtrise d'œuvre" adopté le 22 Juin 2000 par la section technique de la commission central des marchés et sont conforme à la règlementation en vigueur.**

**Code de l'environnement (partie législative) :** Livre V titre IV Chapitre I° Elimination des déchets et récupération

des matériaux articles 541-1 à 541-50

**Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002** relatif à la classification des déchets

**Arrêté du 4 Janvier 1985** relatif au contrôle des circuits d'élimination de déchets générateurs de nuisances

**Décret n° 98-679 du 30 Juillet 1998** relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets.

#### 2.1.7.4 Nettoyage de réception

Dans le cadre de l'opération, un nettoyage de réception en fin de chantier avant les opérations de réception et avant la mise en service des locaux.
Cela ne dispense en aucun cas du nettoyage des locaux pendant la réalisation des travaux.

## 2.1.8 Limites de prestations

- Neutralisation des têtes D.I à la charge de la MOA
- Dépose / repose des têtes de D.I et des équipements électriques à la charge du lot électricité
- Dépose / repose des extincteurs et de la signalétique à la charge du lot plâtrerie
- Saignée dans plancher bois pour incorporations de boite électrique à la charge du lot électricité
- Dépose des spots en plafond à la charge du lot électricité
- Bouchement des emplacements des anciens spots en plafond par le plaquiste
- Reconstitution du plancher bois à la charge du lot menuiseries intérieures

## 2.2 Prescriptions particulières relatives au présent lot

### 2.2.1 Prestations à la charge du présent lot

Afin de livrer les prestations demandées dans un parfait état d'achèvement, les prestations dues au titre du présent lot comprennent implicitement :

- Toutes les manutentions et tous coltinages des matériaux , matériels etc., par tous moyens appropriés
- Toutes dispositions de sécurité nécessaires
- L'éclairage des locaux aveugles dans lesquels l'entreprise doit intervenir
- Toutes les protections nécessaires à la demande
- Les mouvements de stock de matériaux, en fonction de l'occupation ou de la disponibilité des locaux en cours de travaux
- La fourniture et mise en œuvre de matériaux pour la présentation au maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre, des zones ou locaux témoins (y compris réfection des ouvrages après coup, si nécessaire)
- Toutes les sujétions de préparation de supports, de mise en œuvre et d'adaptation, sur les ouvrage in-situ
- La conduite et la surveillance des travaux jusqu'à réception de ceux-ci (sans réserve)
- Les dispositions nécessaires, pendant et après l'exécution des ouvrages jusqu'à réception des travaux (sans réserve)
- La réfection des ouvrages défectueux ou détériorés constatés soit au cours de l'exécution, soit à la réception des travaux, y compris toutes sujétions ou ouvrages de réfection en découlant
- Les sujétions de mise en œuvre du fait de la destination de ces locaux et l'ensemble des ouvrages annexes relatifs à ces prestations

NOTA :

Les dimensions des éléments constitutifs des menuiseries indiquées dans le présent document, sont des dimensions en tableau d'ouverture

L'entrepreneur devra relever sur place les dimensions avant le début de sa fabrication, celles-ci ne sont données qu'à titre indicatif.

### 2.2.2 Spécifications relatives aux matériaux

Les matériaux utilisés devront tous respecter, vis à vis de leur réaction au feu, les catégories de classement imposées par le règlement de sécurité contre l'incendie, applicables à la présente opération.

BOIS :

Tous les bois utilisés seront en bois dur de première qualité, sain et parfaitement sec, le degré d'humidité ne dépassera 17 %, sans noeuds vicieux, ni aubiers, ne présentant aucune altération importante, telle que : épaufrure, gélivure, fissure interne, ou roulure, etc., et garantis contre toute maladie.

Les contreplaqués utilisés seront de la catégorie CTBX dite de qualité extérieure. Les panneaux de particules seront de la catégorie CTBH, sauf indication contraire au sein du présent CCTP.

Les panneaux employés dans les milieux humides seront traités hydrofuges.

Les bois utilisés devront justifier de leur origine depuis une exploitation durablement gérée avec reconstitution de ressource (label FSC, PEFC ou autre).

TRAITEMENT DES BOIS :

Les bois devront présenter une bonne durabilité naturelle, augmenté par un traitement, par produit fongicide, et insecticide reconnu efficace et permettant l'application ultérieure de couche d'impression et peinture.

Ce traitement préventif et curatif sera réalisé par trempage avant montage en atelier, ayant une homologation au moins difficilement délavable (Label qualité C.T.B. - F), tel que défini par les Normes T 72.050 à 72.054.

PLACAGE BOIS :

Les placages bois recevront en usine un traitement d'ignifugation de classement M1.

Ils seront collés en plein sur le support.

Conformément aux spécifications ci-après les chants vus des panneaux seront plaqués.
Les panneaux recevront en atelier 2 ou 3 couches de protection en vernis polyuréthane garantissant le classement M1 du panneaux.

EXIGENCES CONCERNANT LES BOIS UTILISES :

Les bois mis en oeuvre seront prioritairement issus d'essences locales.
Les bois mis en oeuvre seront obligatoirement issus de forêts gérées durablement, sous label d'éco-certification FSC, ou équivalent. Les bois ne seront pas d'essences menacées, recensées en annexe I, II, III de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacée d'extinction (CITES), ni figurant sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et à celles qui sont indispensables pour les populations locales en raison de leurs qualités alimentaires, pharmaceutiques ou socioculturelles.
Les bois mis en oeuvre seront de préférence d'essence naturellement durable, sans traitement préventif, pour la classe de risque concernée, à défaut, ils devront bénéficier d'un traitement par produit certifié CTB P+ adapté (sans excès) à la classe de risque concernée. Sont interdits les produits à base de créosote et PCP, lindane et CCA.
Les bois reconstitués et agglomérés de bois devront satisfaire les exigences suivantes : Pour les panneaux de particules de bois collés : on exigera la classe d'émissions E1 de la norme EN 312-1 (émissions en formaldéhydes).
Pour les panneaux de fibres : privilégier les panneaux de fibres HDF ou dur qui ne contiennent pas de colles. A défaut, les panneaux de fibres devront appartenir à la classe A de la norme EN 622-1 ou à la classe d'émissions E1 de la norme EN 312-1 (émissions en formaldéhydes).
Pour les panneaux contreplaqués : ils devront appartenir à la classe A de la norme EN 1084 ou justifier du niveau E1, voire E0 de la classification européenne des produits (émissions en formaldéhydes).

ACIERS :

Les aciers employés devront être conformes aux Normes Française Homologués (Classes A métallurgie).
Ils seront soit des laminés marchands, soit des profils spéciaux de métallurgie, soit des produits plats.
Les laminés recevront un traitement de protection et de finition défini ci-après.

ACIER INOXYDABLE :

Les éléments en acier inoxydable employés (tôle, tube, fixations) seront de qualité 18/10.
Leur épaisseur sera définie selon l'ouvrage à réaliser.

VISSERIE :

Toute la visserie employée : vis, boulons, etc. sera en acier inoxydable.
Le non respect de cette prescription entraînera la dépose des ouvrages et le remise en place avec des éléments conformes.

MIROITERIE :

Les glaces rentrant dans la composition des ouvrages à réaliser seront trempées ou feuilletées et leurs rives seront chanfreinées, polies, selon les indications données dans chaque article.

QUINCAILLERIE :

Les marques de quincaillerie citées au cours du CCTP représentent un niveau de qualité, L'entrepreneur pourra proposer à l'approbation de la Maîtrise d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage, d'autres articles d'une qualité équivalente et de marques notoirement connues.
Toute la quincaillerie employée sera de première qualité et de premier choix portant le label de qualité NF.
L'Entrepreneur devra présenter à la Maîtrise d'Oeuvre les échantillons de principales pièces de quincaillerie avant la pose.
Sur les menuiseries bois, les entailles pour ferrures seront faites avec soins et précision, sans détérioration de ces menuiseries. Les ferrures devront toujours pouvoir conservées apparentes sans masticage.
Le nombre et la force des paumelles, charnières, pivots et fiches seront appropriés au poids et à la dimension des vantaux ouvrants.
Les pièces seront fixées par vis à tête fraisée.

L'Emploi de fausses vis dites "a garnir" sera proscrit, toute pièce fixée par ce moyen sera rigoureusement refusée.
L'entreprise devra, sans réserve, ni exception, la fourniture et la pose de toute quincaillerie et du ferrage nécessaire à la fixation des menuiseries, à leur manoeuvre et à la condamnation des parties ouvrantes.

### 2.2.3 Type de cylindre & organigramme

L'ensemble des cylindres seront de type européen, simple ou double, de haute sécurité A2P*, avec éléments de fermeture bidirectionnel et clés à reproduction protégée.
Chaque entreprise a en charge la fourniture, la pose et les incidences d'organigramme avec passes partiels et passes généraux suivant les besoins du Maître d'Ouvrage, et ce pour les cylindres le concernant.
L'entreprise titulaire du lot Menuiserie Intérieure aura en charge l'organisation de l'organigramme en concertation avec le Maître d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre.
Chaque entreprise concernée par des cylindres devra transmettre au titulaire du lot Menuiserie Intérieure l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration de cet organigramme.
Chaque cylindre devra être livré avec 3 clefs définitives sur organigramme y compris locaux communs.
L'ensemble des serrures seront équipées du système clé de chantier et les serrures définitives seront mises en place en fin de chantier.

### 2.2.4 Qualité des isolants et matériaux

Toutes les laines minérales devront posséder la certification EUCEB, attestant de la non cancérogénicité des fibres, et permettant de les exclure de la catégorie des produits dangereux classés Xn.
Tout isolant à base de mousse plastique sera à ODP nul (sans effet sur la couche d'ozone).
Les panneaux de particules de bois collés devront appartenir à la classe d'émission E1 aux formaldéhydes selon la norme NF EN 13986 (teneur en formaldéhydes < 8 mg/100g de panneaux).

### 2.2.5 Qualité des peintures

Les peintures et lasures employées en intérieur devront disposer d'un écolabel européen ou équivalent (NF environnement, Ange Bleu, Cygne Blanc, etc.).
Les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthylène glycol et les pigments à base de métaux lourds seront interdits.
Les peintures devront être en phase aqueuse sauf contrainte spécifique.
Les seuils d'émission de COV respecteront la réglementation COV 2010 (directive 2001/42/CE).
**NOTA concernant le classement d'émission de polluant dans l'air intérieur :**
**- Les peintures utilisées pour les prestations devront justifier d'un classement A+ d'émission de polluant dans l'air**

### 2.2.6 Origine et classement des bois

**Tous les bois sont FSC ou PEFC et 75 % des bois sont français (en masse)**

# 2.3 Salle ALBATROS - RDC

## 2.3.1 Menuiserie intérieure

#### 2.3.1.1 Caisson rive et retombée en panneaux stratifiés - 15x20ht - 3 faces

Réalisation de caisson d'habillage 3 faces en bois bénéficiant d'un avis technique du CSTB et comprenant :
- Ossature en bois de section appropriée et support adapté pour fixation sur plafond plaque de plâtre (renfort bois en plenum à la charge du présent lot si nécessaire)
- Habillage en bois stratifié d'épaisseur appropriée
- Section du caisson bois stratifié : 15x20cm ht
- Fixation de l'habillage bois stratifié adapté pour pose dans ossature bois
- Tous détails de pose vissée, coupes, chutes, fixations, arêtes armées et traitement des joints.
- Toutes sujétions pour parties courbes

***Mode de métré :*** *Au ML de caisson d'habillage en bois à mettre en oeuvre*
**Localisation :** En plafond au pourtour des baffles acoustique de la salle de réunion Albatros

#### 2.3.1.2 Habillage mural en panneaux bois stratifié (PSE)

Fourniture et pose d'un habillage de parois par panneaux bois contreplaquée habillé d'un revêtement stratifié, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
- Ossature bois en tasseau de section adapté sur support maçonnée.
- Habillage en panneaux de contreplaqué d'épaisseur adaptée
- Finition stratifié aspect bois coloris selon choix architecte
- Dimension de l'habillage :
    - 2 faces (embrasures) de 0.60cm de largeur à 2.80m ht
    - 1 face de 1.40m de largeur à 4.65m ht

MISE EN OEUVRE :
- Echafaudage réglementaire adapté au site pour travaux en hauteur
- Ossature support des panneaux en bois de section appropriée compris traitement et fixations par chevilles sur maçonnerie en béton armé.
- Habillage contreplaquée vissé ou cloué dans l'ossature
- Sujétions pour fixations soignées, coupes de toute nature, chutes, calepinage, raccordements, petites parties, joints entre panneaux pour dilatation, baguettes d'angles ou de calfeutrement, accessoires de finition

- Disposition suivant calepinage et carnet de détail architecte.

MARQUE et REFERENCE données à titre indicatif :
- *Panneau Stratifiés de chez Egger*
- *ou équivalent*

***Mode de métré :*** *Au M2 d'habillage bois stratifié à mettre en oeuvre*
**Localisation :** Habillage en paroi mural du coworking attenant à la salle de réunion Albatros suivant plan architecte

#### 2.3.1.3 Plinthes bois à peindre - Hauteur 100mm

Fourniture et pose de plinthe en sapin comprenant :
- Hauteur : 100mm
- A angle vif
- Finition : à peindre coloris au choix de l'architecte
- Compris fixations par moyens adaptés, coupes d'onglet sur angles, chutes et petites longueurs.

***Mode de métré :*** *Au ML à mettre en oeuvre*

**Localisation :** En pied de parois des pièces tisanerie, coworking et salle de réunion Albatros (sur paroi ne comportant pas de plinthes existantes)

#### 2.3.1.4 Ressuivi de porte existante conservées - 1.00x2.10m ht à 1 vantail

Ressuivi de porte existante conservée, comprenant :
- Dépose du vantail sur huisserie conservée
- Dépose et détalonnage sur hauteur suffisante par coupe soignée du vantail en partie basse, pour adaptation avec les niveaux des nouveaux revêtements de sols
- Nettoyage, dépoussiérage, ponçage du vantail au droit des zones abîmées
- Rabotage et mise en jeu
- Graissage et mise en bon fonctionnement
- Adaptations, repose du vantail, réglages, calages, ajustages et fixations
- Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition

***Mode de métré :*** *A l'unité de porte à re suivre*

**Localisation :** Bloc portes conservé et non condamné des pièces suivantes :
- Entre réunion et tisanerie (B-Porte bois)
- Entre réunion et coworking (B-Porte bois)
- Entrée de la salle de réunion Albatros (Porte vitrée

#### 2.3.1.5 Ressuivi de porte monumentale moulurée existante conservées - 1.50x3.10m à 2 vantaux

Ressuivi de porte existante conservée, comprenant :
- Dépose du vantail sur huisserie conservée
- Dépose et détalonnage sur hauteur suffisante par coupe soignée du vantail en partie basse, pour adaptation avec les niveaux des nouveaux revêtements de sols
- Nettoyage, dépoussiérage, ponçage du vantail au droit des zones abîmées
- Rabotage et mise en jeu
- Graissage et mise en bon fonctionnement
- Adaptations, repose du vantail, réglages, calages, ajustages et fixations
- Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition

***Mode de métré :*** *A l'unité de porte à re suivre*

**Localisation :** Bloc portes conservé et non condamné des pièces suivantes :
- Entrée coworking

#### 2.3.1.6 Remplacement de quincaillerie de bloc-porte

Remplacement de la quincaillerie des bloc-portes, comprenant:
- Fourniture et pose d'ensemble de quincaillerie comprenant béquille double et rosace en aluminium brossé
- Compris dépose des ensembles de quincaillerie existants pour remplacement, tri et évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

***Mode de métré :*** *A l'unité de quincaillerie de porte à remplacer*

**Localisation :** Bloc porte du coworking vers la salle de réunion Albatros
Bloc porte de la tisanerie vers la salle de réunion Albatros

#### 2.3.1.7 Reconstitution de parquet bois sur 0.50 m²

Reconstitution de parquet bois sur 0.50m² à la suite des saignées réalisées par l'électricien pour le passage de réseaux électrique au sol, comprenant :
- Découpe et dépose des pièces existantes
- Fourniture et pose de pièces de bois de même nature que l'existant
- Fixation mécanique adaptée (vissage ou clouage selon existant)
- Respect du calepinage et du sens de pose du plancher existant.

Les pièces rapportées devront assurer :
- La rigidité du support
- L'absence de fléchissement ou de mouvement
- Une parfaite continuité avec le plancher existant

***Mode de métré :*** *A l'unité de partie de parquet bois à reconstituer sur une surface de 0.50m²*
**Localisation :** Sol de la salle de réunion Albatros

## 2.3.2 Mobilier

#### 2.3.2.1 Habillage mural en bois stratifié avec placard de rangement et emplacement pour encastrement de la TV - 7.16x2.70htx0.45m prof

Fourniture et pose d'un habillage mural en bois stratifié suivant plan de l'architecte et comprenant :
CONCEPTION GENERALE :
- Ensemble habillage de parois en panneaux de particules stratifiés d'épaisseur adaptée
- Côté et fond plein non vus en panneaux du même coloris et même finition.
- Ensemble des chants PVC renforcé épaisseur 2mm.
- Ossature cadre de meuble et renforts adapté si nécessaire
- Placard avec portes doubles et aménagement de placard sur toute la profondeur
- Réservation pour emplacement du téléviseur encastré
- Étagère haute sur la partie droite de l'habillage
- Hauteur de l'habillage : toute hauteur du sol au plafond
- Réaction au feu M3 minimum

COLONNE TOUTE HAUTEUR :
- Caisson formant habillage tout hauteur en 3 panneaux de bois stratifié compris panneaux du haut, fond et latéraux
    - Largeur de la colonne : 830mm
    - Hauteur du panneau haut : 400mm
    - Hauteur du panneau central : 1560mm
    - Hauteur du panneau bas : 60mm
    - Façon de joints creux entre panneaux suivant détail de l'architecte
    - Plinthe bois de 100mm en pied d'habillage assortie aux panneaux stratifiés
    - Ensemble des fixations invisibles

PLACARD ENCASTREE :

- Ensemble autoportant réalisé en panneau stratifié, de 20 mm d'épaisseur et avec chants arrondis :
    - 6 plateaux horizontaux formant étagères sur toute la largeur
    - 1 panneau de fond de largeur sur toute la largeur
    - 1 panneau au plafond formant habillage de sous face sur toute la largeur
    - 2 panneaux aux extrémités formant habillage latéraux sur toute la hauteur
    - Rayonnages en panneau contreplaqué peuplier, posés sur taquets et crémaillères
    - Portes battantes dans la continuité de l'habillage en stratifié compris encoche et chanfreins pour manoeuvre de la porte
    - Charnières invisibles, loqueteaux magnétiques, encoche de tirage.

- Largeur du placard : 1650mm
- Hauteur du placard : 2700mm
- Profondeur du placard : 1000mm

COLONNE TOUTE HAUTEUR :

- Caisson formant habillage toute hauteur en 3x3 panneaux accolés de bois stratifié compris panneaux du haut, fond et latéraux
    - Largeur de la colonne : 3x810mm
    - Hauteur du panneau haut : 3x400mm
    - Hauteur du panneau central : 3x1560mm
    - Hauteur du panneau bas : 3x60mm
    - Délimitation entre les panneaux par des bois assortis aux panneaux et de section 20x20mm
    - Plinthe bois de 100mm en pied d'habillage assortie aux panneaux stratifiés

- Réservation pour l'encastrement TV sur la partie centrale
    - Largeur de la réservation : 2140mm
    - Hauteur de la réservation : 1560mm
    - Panneaux haut, bas et latéraux de finition identique aux parements de l'habillage

TABLETTE INTEGREE :

- Mise en place d'une tablette filante intégrée à l'habillage :
    - Longueur : 2470 mm
    - Profondeur : 100mm selon plans d'exécution
    - Finition stratifiée identique aux parements d'habillage.
    - Renforts invisibles
    - Consoles ou structure porteuse dissimulées
    - Capacité de charge adaptée à un usage courant d'exposition ou de dépose

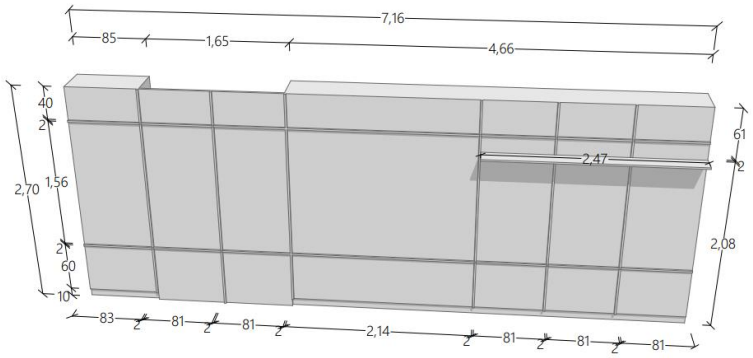
DIMENSIONS DE L'ENSEMBLE :

- Longueur : 7.16 m
- Hauteur : 2.70 m
- Profondeur : 0.45 m

MISE EN OEUVRE :

- Fabrication sur mesure
- Fixation par visserie et clouterie adaptées invisible
- Sujétions pour parfaites rigidité et stabilité de l'ensemble

- Sujétions et mise en relation avec le titulaire du lot "Plâtrerie - Plafonds - Finitions" pour fixation contre cloisons en plaques de plâtre
- Accessoires de finition
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses




***Mode de métré :*** *A l'unité à mettre en oeuvre compris accessoires*

**Localisation :** Parois gauche de l'entrée de la salle de réunion Albatros suivant plan architecte

#### 2.3.2.2 Meuble de cuisine dans la tisanerie - 3.35m

Fourniture et pose de meubles de cuisine aménagée avec placards haut et bas en panneaux de particules stratifiés suivant plan de l'architecte et comprenant :

CONCEPTION GENERALE :

- Ensemble meubles, caissons, bandeau, traverses et joues en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée 19mm minimum classé M2
- Côté et fond plein non vus en panneaux du même coloris et même finition.
- Ensemble des chants PVC renforcé épaisseur 2mm.
- Ossature cadre de meuble et renforts adapté si nécessaire

PLAN DE TRAVAIL ET CREDENCE :

- Plan de travail de 0.70 m de largeur en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge de 35mm d'épaisseur et finition stratifiée y compris traitement des chants
- Réservation dans plan de travail pour mise en place d'un évier et de la robinetterie
- Crédence 1 face de 60cm ht en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée et finition stratifiée y compris traitement des chants

MEUBLES BAS :

Fourniture et pose de meubles bas sous plan de travail composés de caissons avec portes battantes comprenant :

- Caissons en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée 19mm minimum classé M2
- Hauteur caisson meuble bas 900mm, profondeur 600mm avec vide sanitaire de 50mm.
- Plinthes basse 8cm ht en retrait et en matériau résistant hydrofuge avec joint d'étanchéité

Caractéristiques des placards :

- Panneaux de portes en panneaux de particules stratifiés d'épaisseur adaptée compris ferrages réglables et poignées de tirage tubulaires horizontales en inox brossé de 15cm environ
- Charnière en acier nickelé, ouverture 110° pour porte en applique, amortisseur intégré dans le bras.
- 2 Rayonnages intermédiaires en panneau mélaminé blanc dans les caissons avec portes

EVIER :

- Une cuve
- Cuve monobloc
- Joint surmoulé
- Dimensions : 500 x 500 mm à encastrer sur plan de travail
- Trop plein
- Vidage avec bonde à panier chromée Ø90 mm
- Siphon
-Fourniture du gabarits de découpe.
- Percement adapté pour robinetterie

Y compris, encastrement complet, fixations, joints d'étanchéité, raccordements des évacuations à la charge du présent lot sur attente du plombier

Marque et référence données à titre indicatif:
- Luisina ROCK ou équivalent

ROBINETTERIE :
Mise en place d'une robinetterie mitigeuse de caractéristiques suivantes:
- Bec orientable, hauteur 155 mm
- Débit 13,8 l/min à 3 bars
- Cartouche céramique
- Classement C3 (démarrage en eau froide en position de poignée centrée)
- Limiteur de température réglable
- Bec orientable à 360°
- Flexibles inox tressés en PEX
- Fixation renforcée par deux tiges inox et contre-écrous
- Clapets anti-retours et vannes d'isolement

Y compris, encastrement dans évier, fixations, joints d'étanchéité, raccordements par flexibles à la charge du présent lot sur attente EC EF du plombier
Robinetterie de marque HANSGROHE de type FOCUS M41 C3 équivalence technique.

MEUBLES HAUTS :
Fourniture et pose de meubles hauts composés de caissons avec portes battantes comprenant :
- Caissons en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée 19mm minimum classé M2
- Hauteur caisson meuble haut 600mm, profondeur 400mm
- Panneaux de portes en panneaux de particules stratifiés d'épaisseur adaptée compris ferrages réglables et poignées de tirage tubulaires verticales en inox brossé de 15cm ht environ
- Charnière en acier nickelé, ouverture 110° pour porte en applique, amortisseur intégré dans le bras.
- 1 Rayonnage intermédiaires en panneau mélaminé blanc dans les caissons avec portes
- Prolongement latéraux de 270mm pour création d'un vide adapté servant d'étagère de 240mm de hauteur dans la continué basse des meubles haut

FINITION :
- Finition de l'ensemble des panneaux, toutes faces vues, stratifié UNI ou bois suivant plans :
    - Façades stratifié mat ou brillant au choix de l'architecte teinte blanche

- Plan de travail et crédence stratifié effet bois teinte au choix de l'architecte
- Chants plans de travail stratifié effet bois teinte au choix de l'architecte

MISE EN OEUVRE :

- Avant toute réalisation l'entreprise devra présenter des plans de détails à l'architecte et avoir son approbation avant la mise en fabrication
- Main-d'œuvre, usinage, assemblages, fixations et percements, tous détails et sujétions annexes incluses suivant plans de l'architecte.
- Fixation par visserie adaptée sur ossature ci-avant
- Baguettes d'angles ou de calfeutrements et accessoires de finition
- Réservations suivant demande du BET Fluides
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses suivant détails de l'architecte

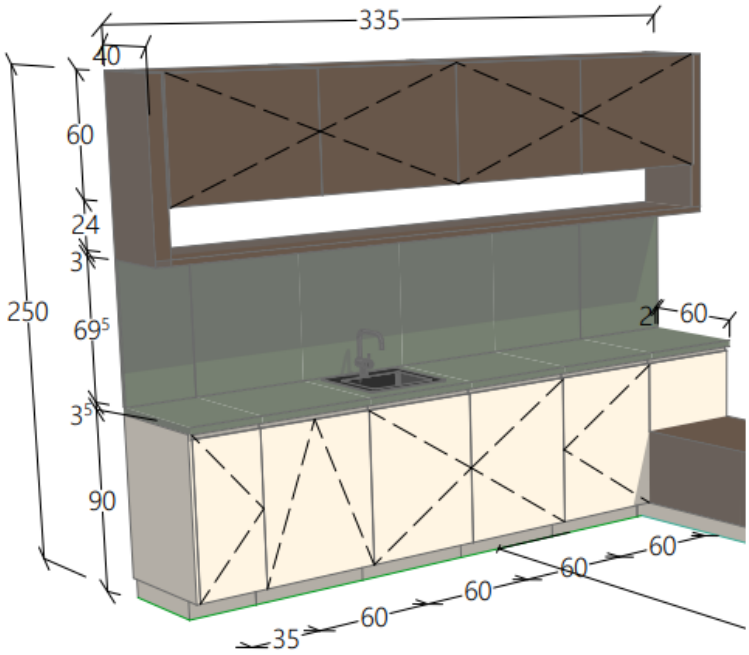
PRINCIPE ET DIMENSIONS :

Cuisine aménagée sur 1 face de 3.35 m de long décomposée comme suit :

- 1 meuble bas de 0.35m de large avec 1 porte battante
- 1 vide adapté pour l'encastrement d'un lave linge de 0.60 m de large avec une porte battante
- 3 meubles bas de 0.60m de large avec 1 porte battante pour chaque caisson
- Fileurs verticaux latéraux de largeur adaptée pour jonction avec les cloisonnements
- 1 meuble haut de 3.35m de large avec 4 portes battantes
- Un plan de travail stratifié de 3.35x0.60m avec chants stratifiés avec réservations pour évier, robinetterie
- Crédence 3 faces de 695mm ht

LIMITE DE PRESTATION :

- Frigo hors prestation
- Lave vaisselle hors prestation
- Amené des arrivées d'eau froide, eau chaude et des évacuation d'eaux usées à la charge du maître d'ouvrage




***Mode de métré :*** *Au forfait pour un ensemble cuisine*

**Localisation :** Tisanerie attenante à la salle de réunion Albatros suivant plan architecte

#### 2.3.2.3 Plus value pour crédence et plan de travail quartz composite et évier encastré (PSE)

PLUS VALUE PLAN DE TRAVAIL :

Plus value à l'article ci avant pour fourniture et pose de plan de travail cuisine en quartz composite effet marbré adoucie en remplacement du plan de travail stratifié comprenant :

- Évidement rectangulaire poli pour évier (Évier poser sous plan)
- 1 Percement pour robinetterie
- 5 Stries adoucies dans la masse formant égouttoir
- Angles adoucis
- Dimensions identiques aux caractéristiques du meuble ci-avant

PLUS VALUE CREDENCE :

Plus value à l'article ci avant pour fourniture et pose de crédence cuisine en quartz composite effet marbré adoucie en remplacement de la crédence stratifiée

- Dimensions identiques aux caractéristiques du meuble ci-avant

PLUS VALUE EVIER :

Plus value pour fourniture et pose, d'un évier sous plan 1 bac en remplacement de l'évier sur plan comprenant :

- Cuve monobloc
- Joint surmoulé
- Dimensions : 730 x 460 mm à encastrer sous plan de travail
- Trop plein dissimulé
- Vidage avec bonde à panier chromée Ø90 mm sans tirette
- Siphon avec prise lave vaisselle
- Fourniture du gabarits de découpe.

Y compris, encastrement complet sous plan, fixations, joints d'étanchéité, raccordements des évacuations à la charge du présent lot sur attente du plombier

Marque et référence données à titre indicatif:
- Evier sous plan Subline de chez Blanco, 70U, noir

***Mode de métré :*** *Au Forfait pour la plus value sur plan de tarvail crédence et évier*

**Localisation :** Meuble cuisine de la tisanerie attenante à la salle de réunion Albatros suivant plan architecte

#### 2.3.2.4 Banc en panneau stratifié - 4.07x0.60htx1.10moy (Forme courbe)

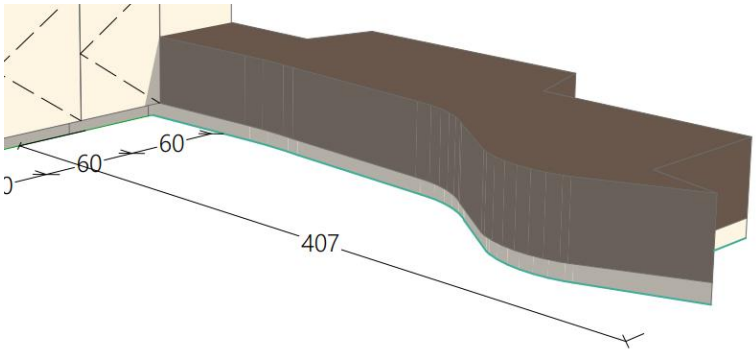
Fourniture et pose d'un banc en panneau de bois stratifié compris fixations par chevilles, coupes d'onglet sur angles, chutes et petites longueurs.

PRINCIPE CONSTRUCTIF :
- Joues latérales et joues de séparation en panneau stratifié avec vérins de réglage
- Structure bois en maintien des panneaux en nombre suffisant
- Parement en panneau stratifié de teinte au choix de l'architecte et d'épaisseur adaptée
- Alaise en bois dur arrondie au pourtour
- Plinthes basse 8cm ht en matériau résistant hydrofuge avec joint d'étanchéité dans la continuité du meuble bas de cuisine
- Tout détail de coupes, chutes pour obtenir la forme et résultat attendu
- **Finition stratifié ton bois au choix du MOA**

DIMENSIONS DE L'ENSEMBLE :
- Longueur : 4.07 m environ
- Hauteur : 0.60 m
- Profondeur : 1.10 m en moyenne (forme du banc courbée)

MISE EN OEUVRE :
- Fabrication sur mesure
- Fixation par visserie et clouterie adaptées invisible
- Sujétions pour parfaites rigidité et stabilité de l'ensemble
- Sujétions et mise en relation avec le titulaire du lot "Plâtrerie - Plafonds - Finitions" pour fixation contre cloisons en plaques de plâtre
- Accessoires de finition
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses

**Ensemble suivant plan de détail d'Architecte**




***Mode de métré :*** *A l'unité à mettre en œuvre*

**Localisation :** Tisanerie attenante à la salle de réunion Albatros suivant plan architecte

#### 2.3.2.5 Table en bois stratifié en îlot sur pied central - 2.50x1.60m

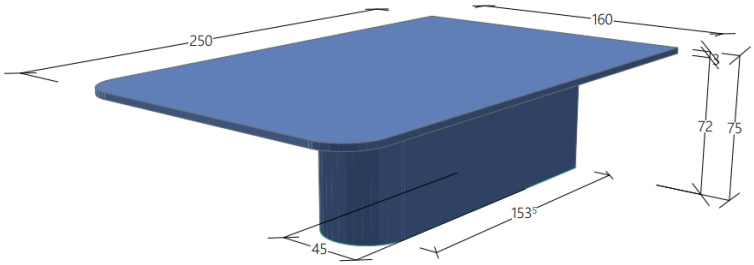
Fourniture et pose d'une table en panneau de bois stratifié compris coupes d'onglet sur angles, chutes et petites longueurs.

PRINCIPE CONSTRUCTIF :
- Plateau en panneau de bois stratifié d'épaisseur adaptée (30mm minimum) angle gauche suivant plan architecte
- Pied en bois stratifié avec un cintrage sur une extrémité
- Joues latérales en panneau stratifié avec vérins de réglage
- Structure bois en maintien des panneaux en nombre suffisant
- Parement en panneau stratifié de teinte au choix de l'architecte et d'épaisseur adaptée
- Alaise en bois dur arrondie au pourtour
- Fixations adaptées du plateau avec le pied central
- Tout détail de coupes, chutes pour obtenir la forme et résultat attendu
**- Finition stratifié ton uni au choix du MOA**

DIMENSIONS DE L'ENSEMBLE :
- Longueur du plateau : 2.50 m environ
- Largeur du plateau : 1.60 m environ
- Longueur du pied : 1.535 m environ
- Largeur du pied : 0.45 m environ
- Hauteur du pied : 0.72 m
- Hauteur fini de la table : 0.75m

MISE EN OEUVRE :
- Fabrication sur mesure
- Fixation par visserie et clouterie adaptées
- Sujétions pour parfaites rigidité et stabilité de l'ensemble
- Accessoires de finition
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses

**Ensemble suivant plan de détail d'Architecte**




***Mode de métré :*** *A l'unité à mettre en œuvre*

**Localisation :** Coworking attenant à la salle de réunion Albatros suivant plan architecte

#### 2.3.2.6 Rideaux d'occultation - dimensions 1.70x4.30ht

Fourniture et pose de rideaux opaque sur tringles comprenant :

SUPPORTAGE RIDEAUX :
- Tringle en acier laqué avec teinte RAL au choix de l'architecte, fixé sous plafond existant
- Tous types de fixations adaptées aux supports compris renforts bois mis en oeuvre avant les joues des plafonds
- Finition : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

TYPE DE RIDEAUX :
- Rideaux en toile épaisse en coton avec crochets pour tringles
- Le textile devra être totalement occultant
- Réalisation d'ourlets suivant les différentes hauteurs
- Teinte des toile au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

- Manoeuvre manuelle par tringle rigide
- Classement au feu du matériau : M1

***Mode de métré :*** *A l'unité de rideaux à mettre en oeuvre*

**Localisation :** Fenêtre des pièces tisanerie et salle de réunion Bastié

***Mode de métré :*** *A l'unité de store à reprendre en teinture*

**Localisation :** Fenêtre des pièces tisanerie, coworking et salle de réunion Albatros

# 2.4 Salle VOLDEMORT - RDC

## 2.4.1 Menuiserie intérieure

#### 2.4.1.1 Caisson rive et retombée en panneaux stratifiés - 15x20ht - 3 faces

Réalisation de caisson d'habillage 3 faces en bois bénéficiant d'un avis technique du CSTB et comprenant :
- Ossature en bois de section appropriée et support adapté pour fixation sur plafond plaque de plâtre (renfort bois en plenum à la charge du présent lot si nécessaire)
- Habillage en bois stratifié d'épaisseur appropriée
- Section du caisson bois stratifié : 15x20cm ht
- Fixation de l'habillage bois stratifié adapté pour pose dans ossature bois
- Tous détails de pose vissée, coupes, chutes, fixations, arêtes armées et traitement des joints.
- Y compris toutes sujétions pour la réalisation du caisson des baffles acoustiques en forme ovoïde
- Toutes sujétions pour parties courbes

***Mode de métré :*** *Au ML de caisson d'habillage en bois à mettre en oeuvre*
**Localisation :** En plafond au pourtour des baffles acoustique de la salle de réunion Voldemort

#### 2.4.1.2 Plinthes bois à peindre - Hauteur 100mm

Fourniture et pose de plinthe en sapin comprenant :
- Hauteur : 100mm
- A angle vif
- Finition : à peindre coloris au choix de l'architecte
- compris fixations par moyens adaptés, coupes d'onglet sur angles, chutes et petites longueurs.

***Mode de métré :*** *Au ML à mettre en oeuvre*
**Localisation :** En pied de parois des pièces tisanerie, stockage et salle de réunion Voldemort (sur paroi ne comportant pas de plinthes existantes)

#### 2.4.1.3 Ressuivi de porte existante conservées - 1.50x2.10m ht à 2 vantaux

Ressuivi de porte existante conservée, comprenant :
- Dépose du vantail sur huisserie conservée
- Dépose et détalonnage sur hauteur suffisante par coupe soignée du vantail en partie basse, pour adaptation avec les niveaux des nouveaux revêtements de sols
- Nettoyage, dépoussiérage, ponçage du vantail au droit des zones abîmées
- Rabotage et mise en jeu
- Graissage et mise en bon fonctionnement
- Adaptations, repose du vantail, réglages, calages, ajustages et fixations
- Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition

***Mode de métré :*** *A l'unité de porte à re suivre*
**Localisation :** Bloc portes conservé et non condamné des pièces suivantes
- Entre réunion et tisanerie (B-Porte bois)
- Entre réunion et stockage (B-Porte bois)
- Placard technique de la salle de réunion

#### 2.4.1.4 Ressuivi de porte monumentale moulurée existante conservées - 1.50x3.10m à 2 vantaux

Ressuivi de porte existante conservée, comprenant :
- Dépose du vantail sur huisserie conservée
- Dépose et détalonnage sur hauteur suffisante par coupe soignée du vantail en partie basse, pour adaptation avec les niveaux des nouveaux revêtements de sols

- Nettoyage, dépoussiérage, ponçage du vantail au droit des zones abîmées
- Rabotage et mise en jeu
- Graissage et mise en bon fonctionnement
- Adaptations, repose du vantail, réglages, calages, ajustages et fixations
- Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition

***Mode de métré :*** *A l'unité de porte à re suivre*

**Localisation :** Bloc portes conservé et non condamné des pièces suivantes

- Entrée salle réunion Voldemort
- Entrée salle stockage

#### 2.4.1.5 Remplacement de quincaillerie de bloc-porte

Remplacement de la quincaillerie des bloc-portes, comprenant:

- Fourniture et pose d'ensemble de quincaillerie comprenant béquille double et rosace en aluminium brossé
- Compris dépose des ensembles de quincaillerie existants pour remplacement, tri et évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

***Mode de métré :*** *A l'unité de quincaillerie de porte à remplacer*

**Localisation :** Bloc porte du stockage vers la salle de réunion Voldemort

Bloc porte de la tisanerie vers la salle de réunion Voldemort

## 2.4.2 Mobilier

#### 2.4.2.1 Ensemble menuisé d'habillage de soubassement en bois stratifié - 5.75x0.90htx0.45m prof

Fourniture et pose d'un ensemble menuisé d'habillage mural en panneaux stratifiés, comprenant :

MEUBLE :

- Ossature d'encadrement en bois dur, couvre-joints
- Faces latérales, fond, partie supérieure et partie inférieure en panneaux stratifiés
- Fixations sur consoles d'équerre
- Dimensions :
    - Longueur de l'ensemble : 5.75m
    - Hauteur de l'ensemble : 0.90m
    - Profondeur de l'ensemble : 0.45m

FINITION :

- Finition de l'ensemble en panneaux médium stratifié y compris sur les chants vus, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Réaction au feu : minimum Euroclasse C-s3,d0 (M2)

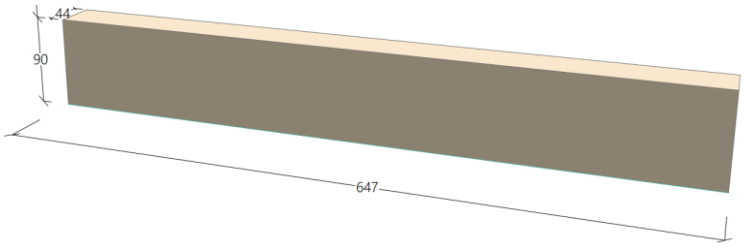
MISE EN OEUVRE :

- Avant toute réalisation l'entreprise devra présenter le détail à l'architecte et avoir son approbation avant la mise en fabrication
- Ossature d'encadrement en bois dur de dimensions adaptées
- Sujétions pour parfaites rigidité et stabilité de l'ensemble
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, percements, chutes, petites parties, ajustage, assemble, fixation et autres sujétions annexes incluses suivant plans de l'architecte

**Suivant plan de détail de l'architecte**

***Mode de métré :*** *A l'Unité à mettre en œuvre compris accessoires*

**Localisation :** Sur la parois à droite de l'entrée de la salle de réunion Voldemort, en-dessous de l'étagère murale




#### 2.4.2.2 Tablette murale filante en panneaux stratifiés bois - 5.75x0.30m prof

Fourniture et pose de tablette filante en panneau stratifié bois, comprenant :
- Tablette en panneaux médium d'épaisseur adaptée, avec revêtement stratifié bois sur l'ensemble des faces vues, compris chants, avec coloris et décors au choix de l'Architecte
- Toutes sujétions pour fixations murales adaptées
- Tous détails de pose, coupes, chutes, fixations et ajustage

**Suivant plan de détail de l'architecte**

***Mode de métré :*** *A l'Unité à mettre en œuvre compris accessoires*

**Localisation :** Sur la parois à droite de l'entrée de la salle de réunion Voldemort, au-dessus de l'habillage du sous-bassement




#### 2.4.2.3 Gradin de 2 rangs et 10 assises en bois stratifié - 7.50x0.80htx1.30m prof

Fourniture et pose d'un gradin avec assises comprenant :

PRINCIPE CONSTRUCTIF :
- Ossature en bois dur de section approprié avec montants, traverses et cadre horizontal support de plateau
- Incorporation de renforts de tous type pour bonne rigidité et stabilité de l'ensemble
- 2 niveau d'assises de 40cm de hauteur chacun
- Emprise de l'assise basse sur toute la largeur avec les places sur la moitié droite de l'ensemble
- Emprise de l'assise supérieur sur la moitié gauche de l'ensemble
- 10 places d'assises d'aspect et coloris différent suivant plan architecte
- Cintrage de l'angle à l'extrémité droite
- Réservation pour bac à fleur à l'extrémité gauche
- Parois du fond entre le plan de travail et la tablette en panneaux de finition et aspect identique
- 3 portes (1 de 0.37 et 2 de 0.60 m de largeur) en panneau hydrofuge d'épaisseur adaptée, avec accessoires, charnières invisibles, loqueteaux magnétiques et bouton de tirage aluminium brossé
- 3 rayonnages par porte, en panneaux hydrofuges d'épaisseur adaptée, posés sur taquets

OSSATURE :
- Lisses en bois fixées sur la dalle béton avec résilient acoustique
- Poteaux en bois adaptée suivant la hauteur
- Entretoises nécessaires pour la stabilité de l'ensemble
- Structure porteur horizontal par poutres bois, réalisation d'un quadrillage pour limité la porté du plancher
- Poutre de renfort en périphérie le long des parois pour appuis, fixation par vis et cheville adaptée sur la parois maçonnée.
- Mise en oeuvre de renforts et élément d'ossature supplémentaires nécessaire.
- Fixation des éléments de structure par visseries et renfort équerre, sabot et plaque nécessaire et adaptée
- **Interposition d'un résilient acoustique épais entre la structure bois et la dalle basse**

ASSISE EN MOUSSE:
- Assise de gradin en mousse PU de dimensions et épaisseur adaptée suivant le détail de l'architecte
- Pose collé sur gradin en bois
- Coloris au choix de la MOA
- Compris toute sujétion de finition et de fixation

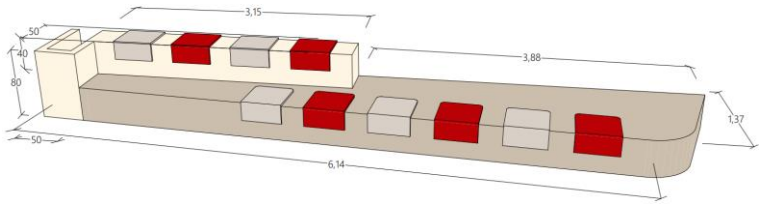
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
- Angle de l'extrémité droite cintrée suivant détail architecte
- Réservation à l'extrémité gauche pour emplacement bas à fleur suivant détail architecte
- Classement feu du plancher : M3
- Classement feu de l'ossature : M3
- Charge admissible adaptée aux charge d'exploitation conformément aux nombres d'assises du gradin

DIMENSIONS :
- Longueur de l'ensemble: 7.53m contre le mur et 6.64m en pied de gradin
- Profondeur de l'ensemble : 0.50m
- Hauteur de l'ensemble : 0.80m
- Hauteur de entre les assises : 0.40m

MISE EN OEUVRE:
- Réalisation suivant plan de détails de l'architecte
- Sujétions de parfaite finition et adaptabilité de l'ouvrage.
- Sujétions pour fixations soignées, parties courbes, coupes de toute nature, chutes, calepinage, raccordements, petites parties, joints entre panneaux pour dilatation, baguettes d'angles ou de calfeutrement, accessoires de finition.
- L'entreprise devra prévoir dans son offre toutes les sujétions pour la livraison et le montage sur site.

***Mode de métré :*** *A l'Unité de gradin*

**Localisation :** Contre la paroi à gauche de l'entrée de la salle de réunion Voldemort




#### 2.4.2.4 Meuble îlot de forme ovoide en bois stratifié - 1.90x1.90x0.50m ht (PSE)

Fourniture et pose de meuble îlot en panneaux stratifié bois, comprenant :

CONSTITUTION :
- Ossature en bois dur de section approprié avec montants, traverses et cadre horizontal support de plateau
- Incorporation de renforts de tous type pour bonne rigidité et stabilité de l'ensemble
- Assises et habillage latéral en panneaux médium d'épaisseur adaptée, avec revêtement stratifié sur l'ensemble des faces vues, compris chants, avec coloris et décors au choix de l'Architecte
- Forme de l'îlot ovoïde
- Plinthes basse 8cm ht en retrait et en matériau et finition identique aux panneaux d'habillage de l'îlot

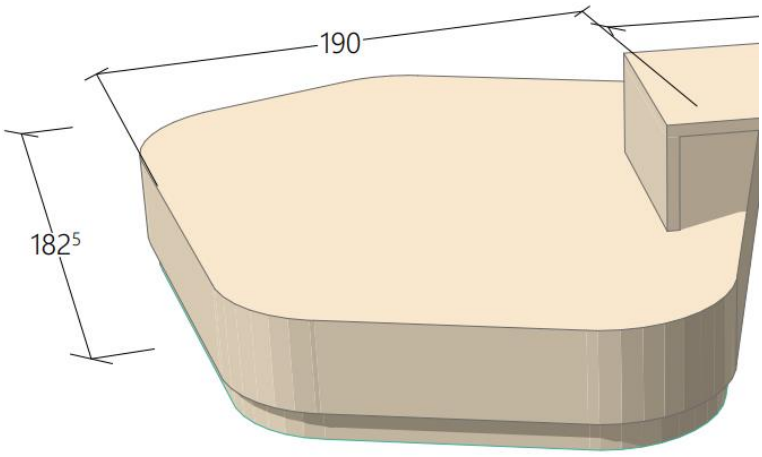
ASSISE EN MOUSSE:

- Assise de gradin en mousse PU de dimensions et épaisseur adaptée suivant le détail de l'architecte
- Pose collé sur gradin en bois
- Coloris au choix de la MOA
- Compris toute sujétion de finition et de fixation

DIMENSIONS :
- Longueur de l'îlot : 1.90m en moyenne
- Largeur de l'îlot : 1.90m en moyenne
- Hauteur de l'îlot : 0.50m

MISE EN OEUVRE :
- Coupes, assemblages, ajustages, scellements, fixations, tous détails et sujétions de réalisation, adaptation sur le chantier lors de la pose, etc.

***Mode de métré :*** *A l'unité à mettre en oeuvre*
**Localisation :** Salle de réunion Voldemort




#### 2.4.2.5 Plan de travail à fonction de bureau en bois stratifié- 1.50x0.75m ht (PSE)

Fourniture et pose de meuble plan de travail en panneaux stratifié, comprenant :
PRINCIPE CONSTRUCTIF :
- Ensemble autoportant réalisé en panneaux stratifiés, d'épaisseur adaptée :
    - 1 plan de travail avec chants droit (compris réservation évier)
    - 2 panneaux aux extrémités formant les empiétements

BUREAU :
- Plan de travail bureau de 1.51 m x 0.68 prof, en panneaux stratifiés de 35mm d'épaisseur environ
- Fixations invisibles adaptées sur meuble ci-après
- Hauteur du plateau supérieur du plan de travail : 0.75 m ht
- Piétement en extrémité en panneaux stratifié de 35mm d'épaisseur et finition stratifié identique au plateau
- Hauteur des piétements : 75cm pour le pied droit (en appui au sol) et 25cm pour le pied gauche (en appui sur le meuble décrit dans l'article ci-avant)

DIMENSIONS DU MEUBLE :

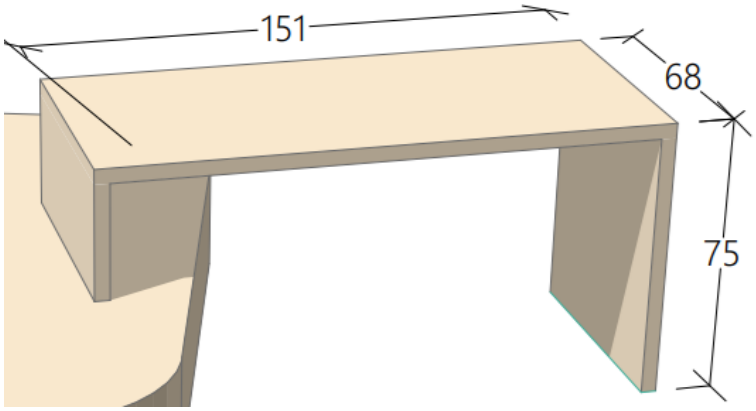
- Longueur : 1.51 m
- Hauteur : 0.75 m
- Profondeur : 0.68 m

MISE EN OEUVRE :
- Fabrication du meuble sur mesure
- Finition stratifiée au choix de l'architecte
- Fixation par visserie et clouterie adaptées
- Sujétions pour parfaite rigidité et stabilité de l'ensemble
- Accessoires de finition
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses

**Ensemble suivant plan de détail d'Architecte**

***Mode de métré :*** *A l'unité à mettre en oeuvre*

**Localisation :** Salle de réunion Voldemort




#### 2.4.2.6 Meuble de cuisine dans la tisanerie - 3.38m

Fourniture et pose de plan de travail avec meuble, comprenant :

PRINCIPE CONSTRUCTIF :
- Ossature en bois dur de section approprié avec montants, traverses et cadre horizontal support de plateau
- Incorporation de renforts de tous type pour bonne rigidité et stabilité de l'ensemble
- 1 plateau de travail à 0.90 m de hauteur, en panneau hydrofuge d'épaisseur 3.5 cm, de 3.38x0.62 m
- 3 meubles bas en caisson de mélaminé sous le plan de travail sous la moitié gauche du plan de travail, largeur total 160cm environ
- Plinthes basse 8cm ht en retrait et en matériau résistant hydrofuge avec joint d'étanchéité sous les meubles bas
- Repose pied en tube métallique Ø50mm en pied à 250mm du sol sous la moitié droite du plan de travail, largeur 176cm environ
- Tablette supérieur en panneaux stratifié d'épaisseur 3.5cm, longueur 3.38m et à 0.70m au-dessus du plan de travail
- Parois du fond entre le plan de travail et la tablette en panneaux de finition et aspect identique
- 3 portes (1 de 0.37 et 2 de 0.60 m de largeur) en panneau hydrofuge d'épaisseur adaptée, avec accessoires, charnières invisibles, loqueteaux magnétiques et bouton de tirage aluminium brossé
- 3 rayonnages par porte, en panneaux hydrofuges d'épaisseur adaptée, posés sur taquets

PLAN DE TRAVAIL ET CREDENCE :
- Plan de travail de 0.62 m de largeur en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge de 35mm d'épaisseur et finition stratifiée y compris traitement des chants

- Crédence 1 face de 70cm ht en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée et finition stratifiée y compris traitement des chants

MEUBLES BAS :

Fourniture et pose de meubles bas sous plan de travail composés de caissons avec portes battantes comprenant :
- Caissons en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée 19mm minimum classé M2
- 1 caisson meuble bas largeur 370mm
- 2 caissons meuble bas largeur 600mm,
- Hauteur caisson meuble bas 935mm, profondeur 620mm avec vide sanitaire de 50mm.
- Plinthes basse 8cm ht en retrait et en matériau résistant hydrofuge avec joint d'étanchéité

Caractéristiques des placards :

- Panneaux de portes en panneaux de particules stratifiés d'épaisseur adaptée compris ferrages réglables et poignées de tirage tubulaires horizontales en inox brossé de 15cm environ
- Charnière en acier nickelé, ouverture 110° pour porte en applique, amortisseur intégré dans le bras.
- 2 Rayonnages intermédiaires en panneau mélaminé blanc dans les caissons avec portes

TABLETTE :

- Tablette en panneaux médium d'épaisseur 350mm et largeur 3.38m, avec revêtement stratifié bois sur l'ensemble des faces vues, compris chants, avec coloris et décors au choix de l'Architecte
- Toutes sujétions pour fixations murales adaptées
- Tous détails de pose, coupes, chutes, fixations et ajustage

DIMENSIONS :

- Longueur : 3.38 m
- Profondeur : 0.62 m
- Hauteur : 1.99 m environ

MISE EN OEUVRE :

- Fixation par visserie adaptée
- Sujétions pour parfaite rigidité et stabilité de l'ensemble
- Accessoires de finition
- Tous détails de mise en œuvre, montage, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses

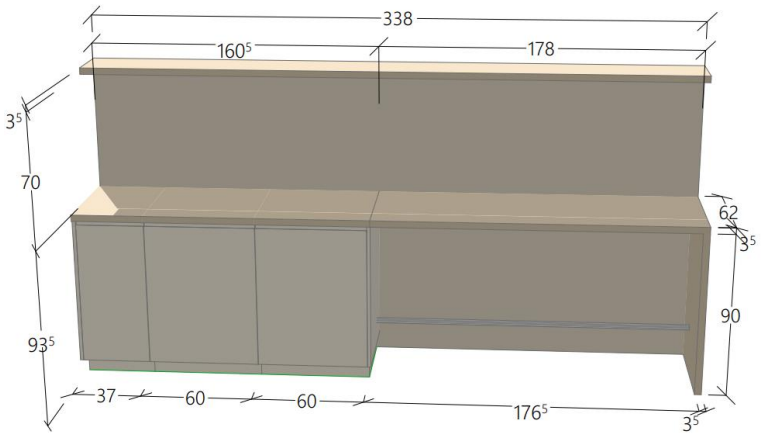
FINITION :

- Plan de travail avec finition par revêtement stratifié, coloris et décors au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Meubles sous plan de travail et portes en panneaux mélaminés blanc

**Suivant plan de détail de l'architecte**

LIMITE DE PRESTATION :

- Chaises haute hors prestation




***Mode de métré :*** *Au forfait pour un ensemble cuisine*

**Localisation :** Tisanerie attenante à la salle de réunion Albatros suivant plan architecte

#### 2.4.2.7 Rideaux d'occultation - dimensions 1.70x4.30ht

Fourniture et pose de rideaux opaque sur tringles comprenant :

SUPPORTAGE RIDEAUX :

- Tringle en acier laqué avec teinte RAL au choix de l'architecte, fixé sous plafond existant
- Tous types de fixations adaptées aux supports compris renforts bois mis en oeuvre avant les joues des plafonds
- Finition : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

TYPE DE RIDEAUX :

- Rideaux en toile épaisse en coton avec crochets pour tringles
- Le textile devra être totalement occultant
- Réalisation d'ourlets suivant les différentes hauteurs
- Teinte des toile au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Manoeuvre manuelle par tringle rigide
- Classement au feu du matériau : M1

***Mode de métré :*** *A l'unité de store à reprendre en teinture*

**Localisation :** Fenêtre des pièces tisanerie, stockage et salle de réunion Voldemort

# 2.5 Salle BASTIE - R+1

## 2.5.1 Menuiserie intérieure

#### 2.5.1.1 Ressuivi de porte existante conservées - 1.00x2.10m ht à 1 vantail

Ressuivi de porte existante conservée, comprenant :
- Dépose du vantail sur huisserie conservée
- Dépose et détalonnage sur hauteur suffisante par coupe soignée du vantail en partie basse, pour adaptation avec les niveaux des nouveaux revêtements de sols
- Nettoyage, dépoussiérage, ponçage du vantail au droit des zones abîmées
- Rabotage et mise en jeu
- Graissage et mise en bon fonctionnement
- Adaptations, repose du vantail, réglages, calages, ajustages et fixations
- Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition

***Mode de métré :*** *A l'unité de porte à re suivre*

**Localisation :** Bloc portes conservé et non condamné des pièces suivantes :
- Entrée tisanerie

#### 2.5.1.2 Ressuivi de porte moulurée existante conservées - 0.70x2.30m à 1 vantail

Ressuivi de porte existante conservée, comprenant :
- Dépose du vantail sur huisserie conservée
- Dépose et détalonnage sur hauteur suffisante par coupe soignée du vantail en partie basse, pour adaptation avec les niveaux des nouveaux revêtements de sols
- Nettoyage, dépoussiérage, ponçage du vantail au droit des zones abîmées
- Rabotage et mise en jeu
- Graissage et mise en bon fonctionnement
- Adaptations, repose du vantail, réglages, calages, ajustages et fixations
- Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition

***Mode de métré :*** *A l'unité de porte à re suivre*

**Localisation :** Bloc portes conservé et non condamné des pièces suivantes
- Double porte dans refend de la tisanerie

#### 2.5.1.3 Ressuivi de porte monumentale moulurée existante conservées - 1.50x3.10m à 2 vantaux

Ressuivi de porte existante conservée, comprenant :
- Dépose du vantail sur huisserie conservée
- Dépose et détalonnage sur hauteur suffisante par coupe soignée du vantail en partie basse, pour adaptation avec les niveaux des nouveaux revêtements de sols
- Nettoyage, dépoussiérage, ponçage du vantail au droit des zones abîmées
- Rabotage et mise en jeu
- Graissage et mise en bon fonctionnement
- Adaptations, repose du vantail, réglages, calages, ajustages et fixations
- Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition

***Mode de métré :*** *A l'unité de porte à re suivre*

**Localisation :** Bloc portes conservé et non condamné des pièces suivantes
- Entrée salle réunion Bastié

#### 2.5.1.4 Remplacement de quincaillerie de bloc-porte

Remplacement de la quincaillerie des bloc-portes, comprenant:

- Fourniture et pose d'ensemble de quincaillerie comprenant béquille double et rosace en aluminium brossé
- Compris dépose des ensembles de quincaillerie existants pour remplacement, tri et évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

***Mode de métré :*** *A l'unité de quincaillerie de porte à remplacer*

**Localisation :** Bloc porte d'accès à la tisanerie attenante à la salle de réunion Bastié

#### 2.5.1.5 Plinthes bois à peindre - Hauteur 100mm

Fourniture et pose de plinthe en sapin comprenant :
- Hauteur : 100mm
- A angle vif
- Finition : à peindre coloris au choix de l'architecte
- Compris fixations par moyens adaptés, coupes d'onglet sur angles, chutes et petites longueurs.

***Mode de métré :*** *Au ML à mettre en oeuvre*

**Localisation :** En pied de parois des pièce tisanerie attenante à la salle de réunion Voldemort

## 2.5.2 Habillages muraux

#### 2.5.2.1 Dépose habillage bois acoustique mural

Dépose d'habillage mural acoustique en panneaux bois perforés intérieur comprenant :

Démontage, descellements, enlèvement d'ossature et de panneaux d'habillage y compris tout accessoire associé
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

***Mode de métré :*** *Au M2 d'habillage bois mural à déposer*

**Localisation :** Ensemble de l'habillage mural bois en paroi de la salle de réunion Bastié

#### 2.5.2.2 Tissus muraux acoustiques avec isolant 75mm - Dimensions 7.30x2.00m ht

Fourniture et pose de complexe absorbants muraux acoustiques, comprenant :

OSSATURE :
- Ossature par tasseaux bois de section appropriée compris traitement adapté
- Ossature en bois dur de section appropriée et fixée sur parois béton par équerre en acier galvanisé et fixations par chevilles adaptées
- Dimensionnement de l'ossature à la charge de l'entreprise

ABSORBANT ACOUSTIQUE :

Absorbant acoustique comprenant :
- Panneaux rigides en laine minérale revêtu d'un voile de verre noire
- Panneaux collés sur parois entre les tasseaux y compris fixation mécanique complémentaire adapté non visible sous la tenture
- Réaction au feu : A2-s2d0 minimum

TENTURE :
- Tenture par textile transonore colorée 240 g/m² minimum fixée sur ossature bois avec fixations invisibles

REACTION AU FEU :
- Réaction au feu du complexe : C-s3,d0 minimum
- Il ne devra pas y avoir de vides résiduels en arrière de la tenture et de l'isolant (remplissage complet de laine minérale). Si cette disposition n'est pas respectée l'ensemble des éléments (tissus, éléments supports, intercalaires…) doivent justifier du classement au feu M2 (ou euroclasse equivalente)

MISE EN OEUVRE:
- Sujétions pour fixations soignées, parties courbes, coupes de toute nature, chutes, calepinage, raccordements, petites parties, joints entre panneaux pour dilatation, baguettes d'angles ou de calfeutrement, accessoires de finition.

***Mode de métré :*** *A l'unité de panneaux à mettre en oeuvre*

**Localisation :** Paroi à gauche de l'entrée de la salle de réunion Bastié, en remplacement de l'habillage bois acoustique existant

## 2.5.3 Mobilier

#### 2.5.3.1 Table haute en bois stratifié avec encore pour insertion entre embrasures de la fenêtre - 3.24x0.94m prof (PSE)

Fourniture et pose d'une table hauteur réalisée en panneaux stratifiés décor bois et encastrée entre les embrasures de la fenêtre, comprenant :

CONCEPTION GENERALE :
- Un plateau monobloc de forme spécifique avec 2 décrochements pour encastrement entre les embrasures de la fenêtre
- Deux piétements latéraux pleins en panneaux stratifiés de finition et aspect identique au plateau
- Un repose pied longitudinal métallique sous plateau de part et d'autre de chaque piètement;
- L'ensemble des assemblages, fixations et renforts nécessaires à la parfaite stabilité de l'ouvrage.
- Réaction au feu : M3 minimum

PLATEAU :
- Plateau en panneau bois stratifié avec décor suivant choix architecte sur face supérieure et sous-face de contrebalancement.
- Épaisseur finie : 30 mm.
- Fixation invisible sous plateau dans le mur béton
- Fixations adaptée dans le mur béton pour supporter le poids propre et d'usage de la table

PIETEMENT :
- Deux joues latérales porteuses en panneau stratifié assorti au plateau.
- Épaisseur finie : 30 mm.
- Réaction au feu : M3 minimum
- Assemble mécanique des piétement au plateau par ferrures invisibles
- Repose pied en tube métallique Ø50mm en pied à 250mm du sol entre les deux piétements servant de fonction de stabilité de l'ensemble
- Fixations adaptée de l'ensemble suivant les supports

FINITION :
- Finition de l'ensemble des panneaux, toutes faces vues, stratifié UNI ou bois suivant plans :
    - Façades stratifié mat ou brillant au choix de l'architecte teinte blanche
    - Tube en acier galvanisé teinte au choix de l'architecte

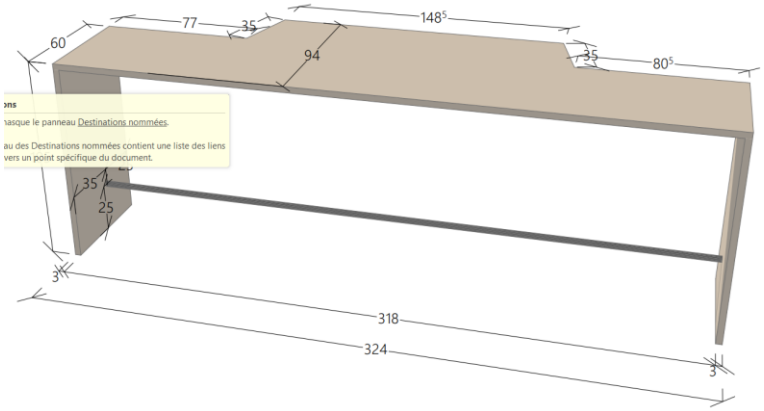
MISE EN OEUVRE :
- Avant toute réalisation l'entreprise devra présenter des plans de détails à l'architecte et avoir son approbation avant la mise en fabrication
- Main-d'œuvre, usinage, assemblages, fixations et percements, tous détails et sujétions annexes incluses suivant

plans de l'architecte.
- Fixation par visserie adaptée sur ossature ci-avant
- Baguettes d'angles ou de calfeutrements et accessoires de finition
- Réservations suivant demande du BET Fluides
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses suivant détails de l'architecte

PRINCIPE ET DIMENSIONS :
Table encastrée de 3.24 m de long décomposée comme suit :

- 1 plateau décomposée :
    - 1ère partie de 0.77m de large
    - Partie centrale 1.665m entre 2 encoches pour insertion entre embrasures de la fenêtre
    - 3ème partie de 0.805m de large
    - Piètement de chaque côté du plateau de 0.60m de large et de 1.05m de hauteur fini
    - Repose pied en tube métallique Ø50mm en pied entre les deux piétements compris fixations

LIMITE DE PRESTATION :
- Chaises haute hors prestation




***Mode de métré :*** *A l'unité à mettre en œuvre*
**Localisation :** Tisanerie attenante à la salle de réunion Bastié suivant plan architecte

#### 2.5.3.2 Meuble de cuisine dans la tisanerie - 3.60m (PSE)

Fourniture et pose de meubles de cuisine aménagée avec colonnes toute hauteur et meuble bas en panneaux de particules stratifiés suivant plan de l'architecte et comprenant :
CONCEPTION GENERALE :
- Ensemble meubles, caissons, bandeau, traverses et joues en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée 19mm minimum classé M2
- Côté et fond plein non vus en panneaux du même coloris et même finition.
- Ensemble des chants PVC renforcé épaisseur 2mm.
- Ossature cadre de meuble et renforts adapté si nécessaire

PLAN DE TRAVAIL ET CREDENCE :

- Plan de travail de 0.60 m de largeur en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge de 35mm d'épaisseur et finition stratifiée y compris traitement des chants
- Réservation dans plan de travail pour mise en place d'un évier et de la robinetterie
- Crédence 2 faces de 60cm ht en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée et finition stratifiée y compris traitement des chants

MEUBLES BAS :

Fourniture et pose de meubles bas sous plan de travail composés de caissons avec portes battantes comprenant :
- Caissons en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée 19mm minimum classé M2
- Hauteur caisson meuble bas 900mm, profondeur 600mm avec vide sanitaire de 50mm.
- Plinthes basse 8cm ht en retrait et en matériau résistant hydrofuge avec joint d'étanchéité

Caractéristiques des placards :
- Panneaux de portes en panneaux de particules stratifiés d'épaisseur adaptée compris ferrages réglables et poignées de tirage tubulaires horizontales en inox brossé de 15cm environ
- Charnière en acier nickelé, ouverture 110° pour porte en applique, amortisseur intégré dans le bras.
- 2 Rayonnages intermédiaires en panneau mélaminé blanc dans les caissons avec portes

MEUBLES COLONNE :

Fourniture et pose de meubles colonne composés de caissons avec portes battantes comprenant :
- Caissons en panneaux aggloméré de qualité hydrofuge d'épaisseur adaptée 19mm minimum classé M2
- Hauteur totale 2.32m hors plinthes
- Panneaux de portes en panneaux de particules stratifiés d'épaisseur adaptée compris ferrages réglables et poignées de tirage tubulaires verticales en inox brossé de 20cm ht environ (Le panneaux de porte sera démontable pour permettre la mise en oeuvre d'un frigo standard
- Charnière en acier nickelé, ouverture 110° pour porte en applique, amortisseur intégré dans le bras.
- Rayonnages hauts en panneau mélaminé blanc en pose libre sur taquets (Hauteur réglable pour permettre la mise en place d'un micro ondes
- Plinthes basse 8cm ht en matériau résistant hydrofuge avec joint d'étanchéité

EVIER :
- Une cuve
- Cuve monobloc
- Joint surmoulé
- Dimensions : 500 x 500 mm à encastrer sur plan de travail
- Trop plein
- Vidage avec bonde à panier chromée Ø90 mm
- Siphon
-Fourniture du gabarits de découpe.
- Percement adapté pour robinetterie

Y compris, encastrement complet, fixations, joints d'étanchéité, raccordements des évacuations à la charge du présent lot sur attente du plombier

Marque et référence données à titre indicatif:
- Luisina ROCK ou équivalent

ROBINETTERIE :

Mise en place d'une robinetterie mitigeuse de caractéristiques suivantes:
- Bec orientable, hauteur 155 mm
- Débit 13,8 l/min à 3 bars
- Cartouche céramique
- Classement C3 (démarrage en eau froide en position de poignée centrée)
- Limiteur de température réglable
- Bec orientable à 360°
- Flexibles inox tressés en PEX
- Fixation renforcée par deux tiges inox et contre-écrous
- Clapets anti-retours et vannes d'isolement

Y compris, encastrement dans évier, fixations, joints d'étanchéité, raccordements par flexibles à la charge du présent lot sur attente EC EF du plombier
Robinetterie de marque HANSGROHE de type FOCUS M41 C3 équivalence technique.

TABLETTES :

- Mise en place de deux tablettes en stratifié en hauteur :
    - Longueur : 2420 mm
    - Profondeur : 250mm selon plans d'exécution
    - Espace entre les tablettes : 300mm
    - Finition stratifiée - décors suivant choix de l'architecte.
    - Renforts invisibles
    - Consoles ou structure porteuse dissimulées
    - Capacité de charge adaptée à un usage courant d'exposition ou de dépose

FINITION :

- Finition de l'ensemble des panneaux, toutes faces vues, stratifié UNI ou bois suivant plans :
    - Façades stratifié mat ou brillant au choix de l'architecte teinte blanche
    - Plan de travail et crédence stratifié effet bois teinte au choix de l'architecte
    - Chants plans de travail stratifié effet bois teinte au choix de l'architecte

MISE EN OEUVRE :

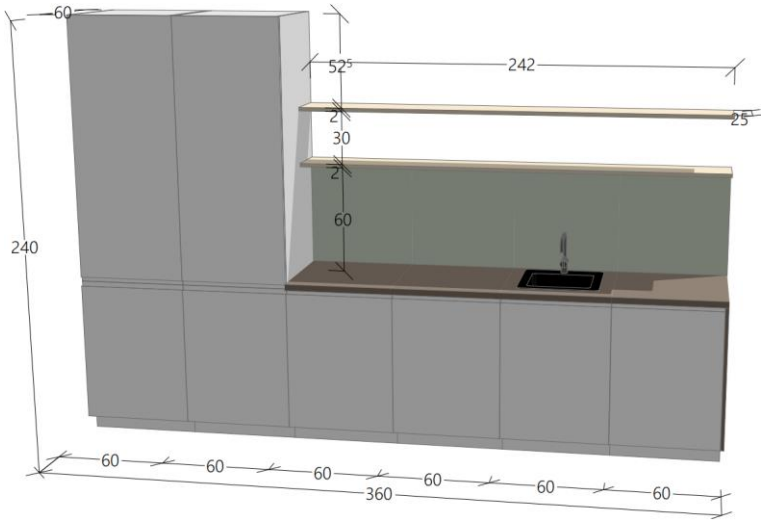
- Avant toute réalisation l'entreprise devra présenter des plans de détails à l'architecte et avoir son approbation avant la mise en fabrication
- Main-d'œuvre, usinage, assemblages, fixations et percements, tous détails et sujétions annexes incluses suivant plans de l'architecte.
- Fixation par visserie adaptée sur ossature ci-avant
- Baguettes d'angles ou de calfeutrements et accessoires de finition
- Réservations suivant demande du BET Fluides
- Tous détails de mise en œuvre, coupes, chutes, petites parties, ajustage et autres sujétions incluses suivant détails de l'architecte

PRINCIPE ET DIMENSIONS :

Cuisine aménagée sur 1 face de 3.35 m de long décomposée comme suit :

- 4 meubles bas de 0.60m de large avec 1 porte battante
- Fileurs verticaux latéraux de largeur adaptée pour jonction avec les cloisonnements
- 2 colonnes toute hauteur de 0.60m de large et 2.40m de hauteur
- Un plan de travail stratifié de 2.42x0.60m avec chants stratifiés avec réservations pour évier, robinetterie
- Crédence 1 face de 600mm ht

LIMITE DE PRESTATION :
- Frigo hors prestation
- Lave vaisselle hors prestation
- Amené des arrivées d'eau froide, eau chaude et des évacuation d'eaux usées à la charge du maître d'ouvrage




***Mode de métré :*** *Au forfait pour un ensemble cuisine*
**Localisation :** Tisanerie attenante à la salle de réunion Bastié suivant plan architecte

#### 2.5.3.3 Plus value pour crédence et plan de travail quartz composite et évier encastré (PSE)

PLUS VALUE PLAN DE TRAVAIL :
Plus value à l'article ci avant pour fourniture et pose de plan de travail cuisine en quartz composite effet marbré adoucie en remplacement du plan de travail stratifié comprenant :
- Évidement rectangulaire poli pour évier (Évier poser sous plan)
- 1 Percement pour robinetterie
- 5 Stries adoucies dans la masse formant égouttoir
- Angles adoucis
- Dimensions identiques aux caractéristiques du meuble ci-avant

PLUS VALUE CREDENCE :
Plus value à l'article ci avant pour fourniture et pose de crédence cuisine en quartz composite effet marbré adoucie en remplacement de la crédence stratifiée
- Dimensions identiques aux caractéristiques du meuble ci-avant

PLUS VALUE EVIER :
Plus value pour fourniture et pose, d'un évier sous plan 1 bac en remplacement de l'évier sur plan comprenant :
- Cuve monobloc
- Joint surmoulé

- Dimensions : 730 x 460 mm à encastrer sous plan de travail
- Trop plein dissimulé
- Vidage avec bonde à panier chromée Ø90 mm sans tirette
- Siphon avec prise lave vaisselle
-Fourniture du gabarits de découpe.

Y compris, encastrement complet sous plan, fixations, joints d'étanchéité, raccordements des évacuations à la charge du présent lot sur attente du plombier

Marque et référence données à titre indicatif:
- Evier sous plan Subline de chez Blanco, 70U, noir

***Mode de métré :*** *Au Forfait pour la plus value sur plan de tarvail crédence et évier*

**Localisation :** Meuble cuisine de la tisanerie attenante à la salle de réunion Bastié suivant plan architecte

#### 2.5.3.4 Rideaux d'occultation - dimensions 1.70x4.30ht

Fourniture et pose de rideaux opaque sur tringles comprenant :

SUPPORTAGE RIDEAUX :
- Tringle en acier laqué avec teinte RAL au choix de l'architecte, fixé sous plafond existant
- Tous types de fixations adaptées aux supports compris renforts bois mis en oeuvre avant les joues des plafonds
- Finition : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

TYPE DE RIDEAUX :
- Rideaux en toile épaisse en coton avec crochets pour tringles
- Le textile devra être totalement occultant
- Réalisation d'ourlets suivant les différentes hauteurs
- Teinte des toile au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Manoeuvre manuelle par tringle rigide
- Classement au feu du matériau : M1

***Mode de métré :*** *A l'unité de rideaux à mettre en oeuvre*

**Localisation :** Fenêtre des pièces tisanerie et salle de réunion Bastié